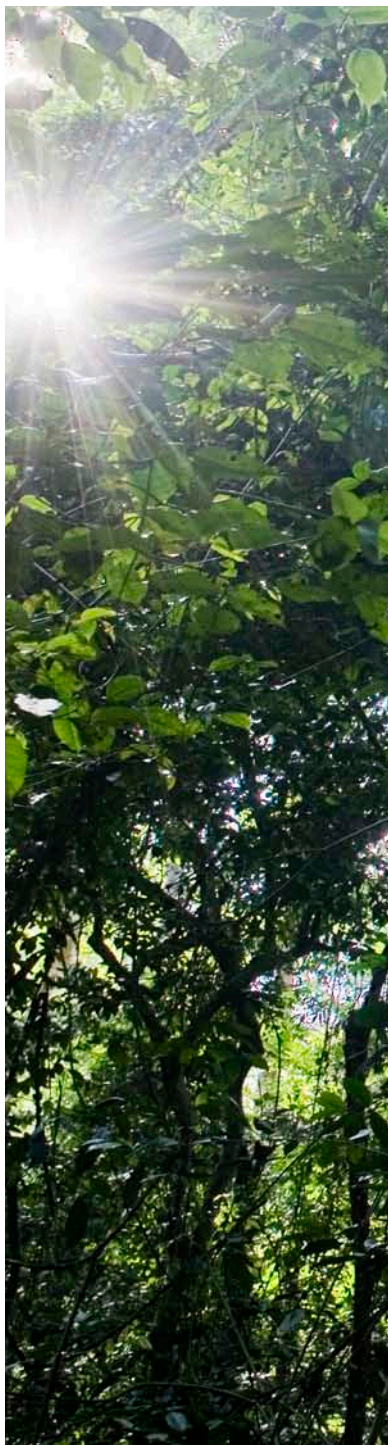


PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement



Placer le genre au cœur de la REDD+ : un facteur de succès

Décembre 2011



un-redd.org

Al servicio
de las personas
y las naciones

PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Le Programme a été lancé en 2008 et se fonde sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Programme ONU-REDD appuie les processus REDD+ pilotés par les pays et promeut la participation informée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires de la forêt, dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

Le groupe du PNUD sur la thématique du genre

Le PNUD concentre ses efforts sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes non seulement en tant que droits humains, mais aussi parce que ces thèmes pavent le chemin vers les Objectifs Millénaire du Développement et le développement durable. Le PNUD œuvre à assurer que les femmes ont une véritable voix pour participer à pied d'égalité avec les hommes lors des dialogues publics et des prises de décision ainsi que pour influencer les décisions qui détermineront leur futur et celui de leurs familles et pays.

Pour atteindre ces objectifs, le PNUD coordonne les efforts globaux et nationaux pour intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la réduction de la pauvreté, la gouvernance démocratique, la prévention et le relèvement des crises, et l'environnement et les stratégies de développement durable. En addition, le PNUD mène la thématique de genre et changement climatique. De ce fait, le PNUD travaille avec ses partenaires à tous les niveaux pour aider à garantir que les politiques et programmes d'adaptation et d'atténuation, y compris ceux qui se centrent sur la REDD+, soient alignés avec les inquiétudes et les contributions des femmes et des hommes.



Table des matières

Remerciements	2
Liste des sigles	3
Résumé Exécutif.....	5
1. Aperçu et contexte opérationnel de la REDD+	8
2. Égalité hommes-femmes et REDD+ : Définitions, contexte et arguments pour la prise en compte de la problématique du genre	10
2.1 Phases de la REDD+	10
2.2 Arguments pour la prise en compte du genre : Deux aspects fondamentaux.	12
3. L'approche axée sur les droits, argument de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la REDD+	13
3.1 Une approche du développement fondée sur les droits de l'homme.....	13
3.2 Instruments internationaux politiques et juridiques pour la prise en compte de la question du genre dans la REDD+	14
3.3 La prise en compte de l'égalité des sexes dans les initiatives applicables en matière de garantie des normes - les grandes tendances.....	16
4. Prendre en compte le genre dans la REDD+ : Éléments clés de la préparation	18
4.1 Implication des parties prenantes : Participation et représentation effectives et équitables des hommes et des femmes dans les prises de décision	19
4.2 Droits de propriété et droits sur les terres et les ressources.....	26
4.3 Accroître les avantages écosystémiques de la REDD+.....	27
4.4 Gestion des financements de REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité	28
4.5 Croissance solidaire, avantages sociaux et développement vert	30
4.6 Suivi et évaluation.....	32
5. Conclusions et recommandations	34
5.1 Recommandations d'ordre général.....	35
5.2 Recommandations aux décideurs politiques, en fonction des phases de la REDD+	36
Références	39
Appendice : Les garanties dans le cadre de la REDD+	42

Remerciements

Cette publication a été commanditée par le Programme ONU-REDD, sous la direction des équipes du PNUD pour l'ONU-REDD et pour l'égalité entre les genres. Le rapport a été réalisé par Kathleen Rutherford, qui dirige le Kolibri Consulting Group, avec l'appui de Stacy Alboher, Tim Clairs, Estelle Fach, Elspeth Halverson, Tim Scott et Lucy Wanjiru du PNUD, et révisé par Kristen Lewis.

Il a aussi bénéficié, à différentes étapes de son élaboration, des précieux conseils de plusieurs experts, notamment Phil Franks (CARE), Raja Jarrah (CARE), Esther Mwangi (CIFOR), Carol Colfer (CIFOR), William Sunderlin (CIFOR), Anne Larson (CIFOR), Yen Hoang Mai (CIFOR), Thuy Thu Pham (CIFOR), Peter Riggs (fondation Ford), Liane Schalatek (fondation Heinrich Boell), Gry Solstad (gouvernement norvégien), Mariana Christovam (IPAM), Solange Bandiaky (PNUD), Julie Greenwalt (PNUE), Leslie Durschinger (Terra Global Capital), Jeanette Gurung (WOCAN) et Shereen D'Souza (Yale School of Forestry and Environmental Studies).

Le présent rapport sera complété par une note d'orientation sur l'intégration des questions de genre dans l'appui apporté par le Programme ONU-REDD.

Maquette : First Kiss Creative

Photographies : Cover (clockwise): ©FAO/Masakazu Kashio / FAO; ©FAO/Roberto Faidutti / FAO / FAO; ©FAO/Roberto Faidutti / FAO / FAO; ©FAO/Giulio Napolitano / FAO, p. 8: ©FAO/Roberto Faidutti / FAO, p. 12: ©FAO/Roberto Faidutti / FAO. P. 17: ©FAO/Patrick Durst / FAO, p. 21: ©FAO/Masakazu Kashio / FAO, p. 33: ©FAO/Thomas Hofer / FAO.

Avant- propos

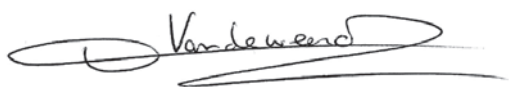
La REDD+ offre une approche innovante pour répondre au défi du changement climatique tout en apportant des bienfaits économiques, environnementaux et sociaux par le déplacement des coûts d'opportunités liés au maintien et à la conservation des forêts et des terres.

Ces forêts apportent modes de vie, subsistance et revenus à plus de 1.6 milliard de démunis. Alors que les hommes et les femmes ont des connaissances, utilisations et accès différents aux forêts, les femmes en sont les premières usagères. Leurs droits aux forêts et aux ressources foncières doivent être reconnus. Leurs rôles de leaders, parties prenantes et bénéficiaires de la REDD+ doivent être considérés avec attention et reflétés à toutes les étapes du développement, du concept à la mise en œuvre et l'évaluation.

La promotion d'une démarche basée sur les droits humains engage toutes les institutions partenaires de l'ONU-REDD afin qu'elles assurent que leur soutien à la REDD+ encourage ces bonnes pratiques et ne perpétue ni n'exacerbe les inégalités entre femmes et hommes. A cette fin, "Placer le genre au cœur de la REDD+: un facteur de succès" démontre la manière dont le rôle unique des femmes dans la protection et la gestion des forêts – et leur accès équitable aux ressources – est une composante importante pour une REDD+ équitable, effective et efficace. Au travers de cet effort nous espérons poser les bases d'un argumentaire qui aidera les décisionnaires, praticiens et autres acteurs à comprendre l'influence cruciale que les besoins, usages et connaissances des femmes et hommes pourront avoir sur les politiques et les programmes sur le terrain.

Ce rapport est le fruit d'une collaboration continue entre l'équipe pour l'égalité des genres du PNUD et du Programme ONU-REDD. Il vise à intégrer les considérations d'égalité entre les genres dans le soutien à la préparation à la REDD apportée par le Programme ONU-REDD. Nous espérons ainsi développer les capacités des gouvernements à concevoir et implémenter des stratégies nationales REDD+ qui répondent aux besoins sexospécifiques.

S'ils sont inclusifs, les systèmes REDD+ auront le potentiel d'atténuer le changement climatique tout en renforçant les trois piliers du développement durable. Nous espérons que ce rapport y contribue.



Veerle Vandeweerd
Directrice, Groupe Environnement et Energie
Bureau des Politiques de Développement
Programme des Nations Unies pour le
Développement



Winnie Byanyima
Directrice, Groupe sur la Thématique du Genre
Bureau des Politiques de Développement
Programme des Nations Unies pour le
Développement

Liste des sigles

AWG-LCA	Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme
CIFOR	Centre International de Recherche sur les Forêts
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
FIC	Fonds d'investissement climatique
COP	Conférence des Parties (à la CCNUCC)
FCPF	Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (Banque mondiale)
FIP	Programme d'investissement forestier
GCF	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BID	Banque interaméricaine de développement
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PSE	Paiement des services environnementaux
REDD+	Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts, et du renforcement des stocks de carbone forestiers
SESA	Evaluation stratégique environnementale et sociale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNDRIP	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Résumé Exécutif

Pourquoi le genre est-il si important à la REDD+ ?

On estime que la disparition des forêts naturelles imputable au déboisement et à leur dégradation contribue à environ 17 pour cent des émissions totales de carbone dans le monde. Les forêts ne constituent pas seulement une réserve essentielle de carbone : **elles sont aussi source de moyens d'existence, de subsistance et de revenus pour plus d'1,6 milliard de pauvres dans le monde.**

La REDD+ (la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, le "+" désignant le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers) est un nouveau mécanisme financier négocié sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il est destiné à dédommager les pays en développement en échange de réductions mesurables, constatables et vérifiables des émissions liées à certaines activités du secteur forestier.

Les rôles, droits et responsabilités spécifiques assignés aux hommes et aux femmes, ainsi que leurs modes d'utilisation et leur connaissance de la forêt, conditionnent différemment leur expérience. Les politiques et interventions programmatiques doivent donc, pour garantir le succès à long terme de la REDD+ sur le terrain, s'appuyer sur une ventilation par genre des besoins, usages et savoirs forestiers. Il importe de veiller à ce que les systèmes et programmes nationaux de REDD+ soient robustes et ouverts à tous, et de prêter une attention particulière aux rôles, exigences et contributions spécifiques des femmes et des hommes à chaque étape de la mise en place des politiques et programmes, de leur conception à leur exécution et leur évaluation.

Le présent rapport entend démontrer, en s'appuyant sur des exemples, que la prise en compte de l'égalité des sexes dans la REDD+ se traduira par des résultats plus durables en termes de climat et de développement. **Les raisons pour lesquelles les considérations de genre doivent être prises en compte dans les politiques, la planification et la mise en œuvre de la REDD+ résident dans l'approche du développement axée sur les droits humains.** L'égalité entre les sexes est un droit humain consacré par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et d'autres instruments internationaux. Ce rapport examine comment la prise en compte des questions de genre afin de renforcer les résultats de la REDD+ pourra contribuer à :

- accroître l'efficacité (soit la réduction des coûts de transaction) ;
- accroître l'effectivité (soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre) ; et
- accroître la pérennité (c'est-à-dire viser la permanence, en réduisant ainsi le risque d'inversion pour les investisseurs, publics ou privés, associés aux projets).

La prise en compte des questions de genre dans les volets de la préparation

L'argumentaire en faveur d'une prise en compte des questions de genre dans la REDD+ correspond à quatre grandes volets de la préparation à la REDD+ : l'implication des parties prenantes ; les droits de propriété, les droits fonciers et les droits sur les ressources ; la garantie des avantages multiples des forêts et de la REDD+ ; et une gestion des financements de la REDD+ guidée par les principes de transparence,

d'équité et de responsabilité. Il porte aussi sur les liens possibles entre égalité des sexes, croissances solidaires et développement vert.

L'implication des parties prenantes

Une stratégie tenant compte de la problématique hommes-femmes dans l'engagement des parties prenantes dans la REDD+ place les femmes au premier rang des usagers des ressources forestières et ce, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de REDD+.

Les données sanitaires, nutritionnelles et éducatives révèlent qu'il est possible, dès lors que les **consultations** associent à la fois les femmes et les hommes, de mieux appréhender les besoins pratiques des femmes, et de dégager à la suite des consultations des résultats plus significatifs. En outre, il a été prouvé qu'une représentation appropriée et suffisante des femmes **dans les prises de décision** contribue à mieux répondre à leurs besoins stratégiques, et se traduit par une meilleure assimilation du changement de comportement escompté.

En pratique, un certain laps de temps peut s'écouler avant que les politiques de REDD+ ne se traduisent par un changement dans l'exploitation des ressources forestières, si bien que les coûts d'opportunité liés à l'usage ou au non-usage des différentes ressources forestières, tout comme les besoins des communautés et les socles de connaissance, évolueront avec le temps. Il faudra donc, pour identifier des alternatives viables aux usages des terres, aux moyens de subsistance et à la gestion forestière, adopter des processus propices à l'innovation, et à la fois ouverts et itératifs. Dans le cadre de la REDD+, les interventions participatives impliquant les femmes autant que les hommes dans la prise de décision pourraient également contribuer à ce que le mode d'exploitation des ressources forestières évolue durablement, et favoriser ainsi la pérennité du mécanisme de REDD+. Afin d'associer davantage les femmes à la prise de décision, une formation complémentaire sera peut-être nécessaire à leur participation pleine et effective.

Droits de propriété et droits sur les ressources

Lorsque les communautés ne peuvent contribuer à l'établissement des règles entourant la gestion des terres et des ressources dont elles tirent leurs moyens de subsistance, elles sont parfois moins disposées à différer les avantages directs et immédiats au profit d'avantages économiques, financiers ou sociaux découlant de la REDD+ à un horizon plus lointain. Les gouvernements qui adoptent des régimes fonciers clairs sont mieux placés pour plaider fermement en faveur de la REDD+, en conjuguant les incitations pour les investisseurs et les communautés locales. Si la sécurité foncière est préservée pour les femmes, et si leurs droits de propriété sont promus, ces incitations conjuguées inspireront une plus grande confiance.

Renforcement des avantages écosystémiques de la REDD+

Les communautés locales possèdent une connaissance complexe des arbres et des produits forestiers autres que le bois ; ancré dans la tradition, ce savoir diffère souvent entre hommes et femmes. Ainsi, en matière de biodiversité, les activités de subsistance des femmes et leur connaissance de la forêt peuvent conférer une valeur ajoutée aux activités forestières communautaires, comme le suivi des espèces, les fonctions de gestion des sols et de restauration des forêts, et ainsi contribuer de façon positive à la gestion durable des forêts ou au renforcement des stocks de carbone forestiers. Ce qui précède est particulièrement pertinent dans le contexte des produits forestiers non ligneux et de la sécurité alimentaire.

Une gestion des financements de la REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité

Pour susciter une pleine confiance dans les systèmes nationaux de REDD+, il convient de gérer les financements de la REDD+ de façon transparente et équitable. Parmi les dimensions sexospécifiques des systèmes de REDD+, citons l'accès et le contrôle différenciés des ressources, des savoirs, des structures de décision et de la répartition des avantages. Ces différences doivent être prises en compte dans la conception des mécanismes de partage des avantages.

Un nombre croissant d'éléments tend à prouver que la corruption affecte différemment les femmes et les hommes dans leur accès aux services publics de base, à la justice et à la sécurité, et dans leur capacité à participer à la prise de décisions publiques. L'atténuation des risques de corruption dans la REDD+ devrait tenir compte du risque distinct de corruption, ses incidences et ses répercussions entre hommes et femmes.

Établir d'emblée un lien entre croissance solidaire, avantages sociaux et développement vert

Les systèmes nationaux de REDD+ peuvent promouvoir l'avènement d'une économie sobre en carbone, la croissance verte et le développement équitable. Pour la pérennité de la REDD+, il est essentiel de garantir aux femmes l'égalité des chances en matière d'emploi, depuis la mise en œuvre de nouvelles pratiques d'exploitation des forêts jusqu'à l'offre d'opportunités d'administration et de gestion dans la REDD+.

Conclusions et recommandations

La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, programmes et mesures de REDD+ nécessite que les femmes soient reconnues comme premières usagères des forêts, détentrices d'une expérience et d'un savoir précieux ; que les avantages potentiels soient clairement présentés aux femmes ; et que des mesures applicables soient prises pour veiller à préserver et concrétiser ces avantages. Une analyse sexospécifique des processus, mécanisme et politiques de la REDD+ doit être menée aux niveaux national et international. Les garanties, indicateurs, normes et concepts intégrateurs et participatifs prenant en compte la question du genre constituent des outils importants pour protéger, promouvoir et faciliter la reddition des comptes dans des cadres tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Faute de base factuelle, les décideurs et le personnel du Programme peinent à appréhender la dimension sexuée de l'exploitation des forêts, de la nécessité et de la connaissance des ressources et de leur accès. Créer une telle base factuelle en procédant à la collecte et à l'analyse des données ventilées par sexe pourrait contribuer à cerner les problèmes avec plus d'exactitude (causes de déboisement ou facteurs contribuant à la gestion durable des forêts), mais aussi à mettre au jour de nouvelles opportunités possibles de gestion durable des forêts. Ces changements pourraient aboutir à une meilleure précision dans la conception des interventions, qui devrait se traduire par une mise en œuvre de la REDD+ plus efficiente et efficace.

Le succès de ces objectifs dépend de plusieurs facteurs : un esprit ouvert et une volonté d'expérimenter et de conduire différentes approches de la REDD+, une détermination à partager les bonnes pratiques et les enseignements, et la possibilité de poursuivre les stratégies, approches et tactiques à plus grande échelle.

Dans l'ensemble, la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans chaque volet de la préparation à la REDD+ est une question de bon sens économique, en ce qu'elle suscite un climat d'investissement plus stable pour les actifs carbone forestiers, et en bénéficie à son tour.

1. Aperçu et contexte opérationnel de la REDD+

La REDD+¹ (qui désigne la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts, et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement) est un nouveau mécanisme financier négocié sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle est destinée à dédommager les pays en développement en échange de réductions mesurables, constatables et vérifiables des émissions liées à certaines activités du secteur forestier. Le cadre entourant le mécanisme de la REDD+ a été convenu lors de la 16ème conférence des parties à la CCNUCC, dans le texte dit des "accords de Cancún."²



La REDD+ se distingue des autres initiatives de développement en ce qu'elle suscite des incitations financières à entreprendre des activités fondées sur les résultats qui doivent être pleinement mesurées, notifiées et vérifiées. Les conditions sont en place pour parvenir à des résultats positifs en termes d'atténuation des changements climatiques, et en termes de répercussions environnementales, sociales et institutionnelles. Réclamant dans la plupart des cas des changements d'attitudes, la REDD+ recèle en outre des opportunités et des défis pour les pays participants.

Plus d'1,6 milliard de personnes, dont environ 60 millions appartiennent à des peuples autochtones, tire ses revenus et sa subsistance des forêts. Ceux dont la survie dépend de la forêt comptent parmi les plus pauvres de la planète – et sont, pour une part anormalement élevée, des

femmes. Ces dernières représentent environ 70 pour cent des 2,8 milliards d'individus vivant avec moins de 2 \$ par jour³. Les femmes rurales pauvres dépendent tout particulièrement des ressources forestières pour leur subsistance.⁴ Les rôles, droits et responsabilités spécifiques assignés aux hommes et aux femmes, ainsi que leurs modes d'utilisation et leur connaissance de la forêt, conditionnent différemment leur expérience. Les politiques et interventions programmatiques doivent donc, afin de garantir le succès à long terme de la REDD+ sur le terrain, s'appuyer sur une ventilation par sexe des besoins, usages et savoirs forestiers.

La gestion des ressources naturelles est sous-tendue par des forces sociales et politiques. Hommes et femmes entretiennent des rapports différents aux institutions (organisations internationales, État et municipalités ou autorités traditionnelles) et n'accèdent pas de la même manière aux ressources. Pour

1 Le mécanisme proposé sous la CCNUCC a été codifié en 2007 lors de la Conférence des Parties à Bali comme "REDD" – réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les parties sont ensuite allés au-delà en promouvant la conservation, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. "REDD+" est le terme utilisé au sein des négociations de la CCNUCC.

2 Disponible à <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf>

3 Gender in Agriculture Source Book, 2009

4 Banque Mondiale 2002, 2008; Global Gender and Climate Alliance 2010

appréhender les dynamiques sociales d'intégration et de représentation à l'échelon local, il est crucial de prendre conscience de la place des hommes et des femmes à l'égard des institutions formelles et informelles aux niveaux local, national et international. Les institutions, qu'elles prennent la forme d'un État formel et de lois et règlements globaux, ou celle de normes sociales informelles et de relations de pouvoir et d'autorité, canalisent l'accès aux ressources⁵.

Le genre est une variable essentielle dans l'accès aux ressources et le contrôle sur ces dernières. Les processus de changement écologique, les efforts des hommes et des femmes pour assurer une subsistance écologiquement viable, et les perspectives de développement durable pour la communauté sont fonction des liens entre le genre, d'une part, et les classes, les castes, les races, les cultures et l'ethnie d'autre part.⁶ En ignorant les considérations de genre, des dynamiques politiques et écologiques à long terme peuvent émerger qui affectent profondément la participation des femmes dans la gestion de l'environnement⁷, compromettent le succès des efforts en vue de réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, et nuisent à la volonté de conservation et de gestion durable des stocks forestiers.

Le présent rapport s'emploie à démontrer que l'intégration des principes d'égalité des sexes dans la REDD+ aboutira à des résultats plus durables en termes de climat et de développement. Il passe d'abord en revue les fondements normatifs de l'intégration des questions de genre dans la REDD+. Les dimensions sexospécifiques des principales composantes de la préparation à la REDD+ sont ensuite analysées ; des recommandations sont enfin formulées à l'intention des décideurs politiques et des praticiens.

Pour établir le bien-fondé de cette démonstration, le présent rapport s'articule en trois arguments : la prise en compte des questions de genre dans la REDD+ peut

- accroître l'efficacité (soit la réduction des coûts de transaction pour les programmes de REDD+) ;
- accroître l'effectivité (soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre causés par l'exploitation des forêts et des terres) ; et
- accroître la pérennité (c'est-à-dire garantir la permanence des avantages de l'atténuation, réduisant ainsi pour les investisseurs, publics ou privés, associés aux projets les risques d'inversion).

Les aspects sociaux sont examinés tout au long du rapport.

La présente analyse aborde ces questions, qui concernent cinq éléments essentiels à la préparation : (1) l'implication, la participation et la prise de décision des parties prenantes ; (2) les droits de propriété et les droits sur les terres et sur les ressources ; (3) le renforcement des avantages écosystémiques des forêts ; (4) une gestion des financements de la REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité ; et (5) l'établissement précoce de liens entre croissance solidaire et développement vert. Pour chacun de ces éléments, les analyses précisent le contexte, étayent les considérations de genre et proposent des pistes à explorer. Le suivi et l'évaluation de l'intégration des questions de genre est également étudiée.

5 Berry 1989

6 Rocheleau et al. 1996

7 Schroeder 1999

2. Égalité hommes-femmes et REDD+ : Définitions, contexte et arguments pour la prise en compte de la problématique du genre

Cette partie définit des termes clés et évoque la manière dont la question des genres est abordée dans les accords internationaux applicables.

2.1 Phases de la REDD+

Les accords internationaux récents sur la REDD+ sont recensés dans les résultats des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de décembre 2010, plus connus sous le nom des accords de Cancún. Ces accords établissent clairement le lien entre les inégalités de genre et la vulnérabilité et stipulent explicitement que l'égalité entre les sexes et la participation effective des femmes sont "d'une grande importance pour agir efficacement sur tous les aspects des changements climatiques."⁸ Cadre global, les accords de Cancún identifient également une approche de la REDD+ en trois phases⁹ :

- Élaboration au niveau national de stratégies ou plans d'action, de politiques et de mesures et renforcement des capacités,
- Mise en œuvre au niveau national de politiques et de mesures, de stratégies ou plans d'action pouvant exiger des activités supplémentaires en termes de renforcement des capacités, de développement et de transfert de technologies, et d'activités de démonstration axées sur les résultats, et
- Actions fondées sur les résultats qu'il convient de pleinement évaluer, notifier et vérifier.

Les deux premières phases sont souvent qualifiées de "préparation de la REDD+." La grande majorité des pays participants en sont pour le moment à la phase 1 ou aux prémices de la phase 2 de la REDD+, soutenus dans leurs efforts par des plateformes multilatérales telles que le Programme ONU-REDD et le Fonds de préparation du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) accueilli par la Banque mondiale, ou au travers d'accords bilatéraux avec des pays donateurs.

Certaines phrases reviennent souvent pour évoquer les rapports entre genre et programmation du développement. L'encadré 1 explicite les principaux termes employés dans le plaidoyer en faveur de la prise en compte du genre dans la REDD+.

8 Decision 1/CP.16, disponible à <http://unfccc.int/documentation/decisions/items/3597.php?dec=j&such=j&cp=/CP#beg>

9 Ces phases ne sont pas strictement séquentielles

Encadré 1. Genre, égalité entre les sexes, intégration des questions de genre et autonomisation des femmes

Les termes “genre” et “égalité entre les sexes” concernent à la fois les hommes et les femmes, et les relations entre les deux. Néanmoins, il convient d’accorder une attention toute particulière aux besoins et aux contributions des femmes “afin de traiter la gamme des écarts de genre, des politiques inégalitaires et de la discrimination qui historiquement ont désavantagé les femmes et faussé le développement dans l’ensemble des sociétés.”¹⁰ Toutefois, cette démarche n’exclut en aucune manière des activités répondant aux besoins spécifiques des hommes, dans la mesure où cela contribue à l’égalité des sexes.

Le genre renvoie aux rôles et responsabilités socialement construits et assignés aux hommes et aux femmes, et à la relation entre eux. Le genre influence la création, l’emploi et la distribution du pouvoir. Parmi les attributs communs des rôles, droits et responsabilités différenciés, on peut ainsi mentionner les décalages dans la répartition et l’accès au pouvoir entre hommes et femmes. Le genre se conjugue en outre à d’autres distinctions sociétales à l’origine de ces asymétries, liés à l’ethnicité, à l’âge et à l’éducation. Le genre recèle des dimensions interpersonnelles, culturelles, institutionnelles, stratégiques, politiques et socioéconomiques.¹¹

L’égalité entre les sexes se produit lorsque la valeur sociale, les droits et les responsabilités attribuées aux hommes et aux femmes sont égales, et qu’ils jouissent d’un même accès aux moyens (ressources, opportunités) de les exercer.

L’autonomisation des femmes désigne les outils, stratégies et démarches en vue de corriger les inégalités de pouvoir, d’accès et de privilèges découlant des inégalités entre les sexes. La promotion de l’égalité entre les sexes nécessite parfois des efforts en faveur de l’autonomisation des femmes.

L’intégration des questions de genre est “une stratégie largement acceptée de promotion de l’égalité entre les sexes. Cette prise en compte n’est pas une fin en soi, mais une stratégie, une approche, un moyen de réaliser l’objectif d’égalité entre les sexes”¹² L’intégration des questions de genre a été définie par le Conseil économique et social des Nations Unies en 1997 comme “une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l’élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l’évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines — politique, économique et social — de manière que les femmes et les hommes bénéficient d’avantages égaux et que l’inégalité ne puisse se perpétuer.” À ce titre, les politiques et programmes prenant en compte la problématique hommes-femmes reconnaissent et abordent la question du genre comme une variable importante, qui doit être spécifiquement conçue, inscrite dans les budgets, mise en œuvre, suivie et évaluée.

10 Empowered and Equal, UNDP Gender Equality Strategy 2008-2011

11 Aguilar, L. et al 2009; Empowered and Equal: United Nations Development Programme (UNDP) Gender Equality Strategy, 2008-2011

12 UN Women, <http://www.un.org/womenwatch/osagi/gendermainstreaming.htm>

2.2 Arguments pour la prise en compte du genre : deux aspects fondamentaux.

Les arguments avancés pour justifier la prise en compte de la question du genre s'appuient le plus souvent sur l'un des deux aspects suivants. Le premier est une approche fondée sur les droits, dite également approche normative, selon laquelle la problématique de l'égalité des sexes doit être prise en compte au nom des droits humains (dans lesquels s'inscrit le droit à l'égalité hommes-femmes). C'est en outre ce qu'exige l'ensemble de la législation internationale relative aux droits humains – renforcée par les normes et mesures de protection opérationnelles.

Pourtant, bien que les conventions, traités et autres instruments internationaux relatifs aux droits humains et précisés plus haut existent de longue date, l'inégalité entre les sexes prévaut largement, y compris dans la gestion forestière.¹³ Si les femmes sont les premières usagères des forêts, elles constituent aussi bien souvent les membres les plus marginalisés de la communauté, et sont tenues à l'écart des prises de décisions à tous les niveaux.¹⁴

C'est pour cette raison que le présent rapport portera principalement sur le second aspect : l'argument selon lequel la prise en compte du genre dans la REDD+ peut contribuer à améliorer l'efficacité, le bon fonctionnement et la pérennité à long terme de la REDD+.

Les programmes et politiques de REDD+ doivent respecter au minimum le principe de "do no harm" (ne pas nuire). D'emblée, la perpétuation ou l'exacerbation d'inégalités existantes doit être considérée comme un préjudice ("harm"). La prise en compte de la question du genre améliorant non seulement les résultats en termes d'équité mais favorisant aussi les mesures d'atténuation et la qualité environnementale (comme le démontrent de plus en plus d'éléments), les stratégies et projets REDD+ peuvent toutefois avoir l'ambition d'aller bien au-delà du critère de "do no harm". Il convient de tenir compte et de tirer parti du fait que les femmes sont gestionnaires et gardiennes de la forêt, et qu'elles sont actrices du changement, afin de tenter d'identifier et de promouvoir les nombreux avantages sociaux et environnementaux liés à la politique forestière, y compris ceux que la REDD+ peut dégager.



13 Agarwal 2001, Reed et Varghese 2007, Mwangi et al. 2011 cité dans Brown

14 Brown conclut que les bas niveaux de participation des femmes dans les forums politiques et processus liés à la REDD+ et au changement climatique au Cameroun, en République Centrafricaine et en République Démocratique du Congo ne "sont pas surprenants étant donné que d'autres études ont déjà relevé de bas niveaux d'engagement dans la prise de décision liée au changement climatique ou aux ressources forestières".

3. L'approche axée sur les droits, argument de la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la REDD+

Cette partie présente la manière dont le Droit international, la pratique et les garanties pertinentes en matière de droits humains constituent le préalable essentiel à l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans la REDD+.

3.1 Une approche du développement fondée sur les droits de l'homme

L'argumentaire pour une prise en compte de la question de l'égalité des sexes s'appuie sur l'approche du développement axées sur les droits de l'homme¹⁵, qui vise à garantir que la conception de tous les programmes et actions contribue à aider les membres vulnérables et marginalisés de la collectivité. Elle est fondée sur la défense de leurs droits et sur les principes d'égalité, d'intégration et d'implication. Plusieurs traités et instruments internationaux fondamentaux en matière de droits humains — dont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), qui est capitale — constituent un socle solide pour appliquer à la REDD+ l'approche fondée sur les droits de l'homme.¹⁶

ENCADRÉ 2 : L'approche de développement fondée sur les droits de l'homme : fondement normatif de la prise en compte de la question du genre dans la REDD+

“Toutes les agences et organisations du système des Nations Unies, bien qu'ayant chacune un mandat et des objectifs propres, œuvrent en application de la Charte des Nations Unies et partagent de ce fait un attachement à des valeurs communes, notamment les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes [italique de l'auteur] consacrés dans la Charte et les conventions internationales. Ces valeurs et principes universels ont été codifiés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les neuf traités internationaux essentiels relatifs aux droits de l'homme, et d'autres instruments internationaux au cours des soixante dernières années... Dans le cadre d'une approche fondée sur les droits de l'homme, les plans, politiques et processus sont ancrés dans un système de droits et de devoirs en découlant, établi par le Droit international. Ce système favorise la pérennité du développement et la capacité des personnes — notamment les plus marginalisées — à participer à l'élaboration des politiques et à demander des comptes à ceux qui ont l'obligation d'agir.”

Source : portail des Nations Unies sur l'approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme

15 L'approche basée sur les droits de l'homme est basée sur trois piliers: (1) Les objectifs des programmes et politiques de [climat et] développement est de réaliser les droits humains (2) La démarche identifie les détenteurs de droits et répond à leurs besoins en capacité pour réclamer leurs droits de manière effective, et la capacité des ceux qui ont des obligations à les tenir; et (3) Les principes et standards dérivés des traités internationaux sur les droits humains doivent guider la coopération et la programmation du développement dans tous les secteurs et dans toutes les phases du programme.

16 De nombreuses déclarations, conventions, accords et autres instruments internationaux informent la base de droit humain pour une perspective sur le genre dans la REDD+. Elles comprennent la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention internationale sur les droits civils et politiques et celle sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui, pris dans leur ensemble, définissent un cadre net contre la discrimination. Les questions de genre, d'égalité entre les genres et les cadres pour les mettre en œuvre sont définis dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW), et la Plateforme pour l'action de Beijing. Le genre est reconnu dans la formulation de l'OMD 3 comme à la fois un objectif à part et une condition pour l'atteinte des autres objectifs.

Les approches fondées sur les droits présentent plusieurs similitudes avec les aspects programmatiques et procéduraux nécessaires à la prise en compte de l'égalité hommes-femmes. Les deux approches reposent sur le principe d'égalité et s'efforcent d'identifier, d'analyser et de combattre les inégalités grâce à des démarches participatives et inclusives conçues autour de certains principes de gouvernance : l'implication (notamment à travers des procédures multipartites), la transparence et la responsabilisation.

3.2 Instruments internationaux politiques et juridiques pour la prise en compte de la question du genre dans la REDD+

Les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui fondent l'approche axée sur les droits de l'homme¹⁷, offrent une orientation politique spécifique pour la prise en compte des rapports hommes-femmes dans la REDD+.

La **CEDAW** pose l'égalité entre les sexes comme droit humain fondamental, et encadre l'évaluation des actions de promotion de l'égalité hommes-femmes fondées sur les résultats.¹⁸ La CEDAW consacre juridiquement le droit des femmes à la propriété (article 16) et fait une place particulière aux femmes rurales (article 14). Ces questions sont d'une grande pertinence pour la prise en compte des questions de genre dans la REDD+.

La **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP)** "reconnait les droits des peuples autochtones sur une large gamme de questions et offre un cadre universel pour la communauté internationale et les États."¹⁹ Il affirme ainsi le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). Les articles 21 et 22 de l'UNDRIP invitent à prêter une attention particulière aux droits et besoins spéciaux des femmes autochtones, et disposent que l'État doit veiller à ce que ces dernières soient protégées contre toutes les formes de violence et de discrimination.

Mentionnant à huit reprises le genre et/ou les femmes dans les accords de Cancún, la CCNUCC a replacé avec succès la question du genre au cœur des débats sur les changements climatiques. Entre autres aspects, ces références abordent l'égalité de sexes sous l'angle de la conception des politiques et de la mise en œuvre des programmes de REDD+, et établissent un lien explicite entre genre, vulnérabilité, égalité et participation effective (voir l'encadré 3).

En rapprochant explicitement genre et vulnérabilité, les accords de Cancún créent les conditions qui permettront d'identifier les inégalités contribuant à la vulnérabilité. La mise en pratique de l'approche du développement fondée sur les droits humains cherche précisément à lutter contre ces inégalités, et invite à s'attaquer à leurs facteurs. Des droits, rôles et responsabilités différenciés étant assignés aux hommes et aux femmes sur le domaine forestier, les principes d'égalité et de participation - qui constituent également des principes directeurs de l'approche axée sur les droits humains - sont des conditions préalables indispensables à la conception et la mise en œuvre effective et efficace des politiques, stratégies et programmes de REDD+.

17 Voir 16 and <http://www.hbra.org>.

18 Pour un aperçu des instruments légalement contraignants et autres instruments internationaux, voir Aguilar L. et al 2009, CBD Gender Action Plan, Eidhammer, A. 2011

19 UNDG Guidelines, supra note 7, à 10

Encadré 3 : Références à l'égalité des sexes dans les accords de Cancún

“Prenant note de la résolution 10/4 du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies intitulée « Droits de l'homme et changements climatiques », dans laquelle le Conseil constate que les effets néfastes des changements climatiques ont une série d'incidences, tant directes qu'indirectes, sur l'exercice effectif des droits de l'homme et que les groupes de population déjà en situation de vulnérabilité à cause de facteurs comme la situation géographique, le sexe, l'âge, le statut d'autochtone, l'appartenance à une minorité ou le handicap seront les plus durement touchés.”

“Reconnaît que de multiples parties prenantes doivent être mobilisées aux niveaux mondial, régional, national et local, qu'il s'agisse de gouvernements, y compris les administrations infranationales et locales, d'entreprises privées ou de la société civile, dont les jeunes et les personnes handicapées, et que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes et des peuples autochtones sont d'une grande importance pour agir efficacement sur tous les aspects des changements climatiques ;” (7/CP.16).

“Reconnaît que de multiples parties prenantes doivent être mobilisées aux niveaux mondial, régional, national et local, qu'il s'agisse de gouvernements, y compris les administrations infranationales et locales, d'entreprises privées ou de la société civile, dont les jeunes et les personnes handicapées, et que l'égalité des sexes et la participation effective des femmes et des peuples autochtones sont d'une grande importance pour agir efficacement sur tous les aspects des changements climatiques ;” (12/CP. 16)

“Demande aussi aux pays en développement parties, lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre leur stratégie ou leur plan d'action national, de prendre en considération, entre autres choses, les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, les problèmes fonciers, les questions de gouvernance des forêts, le souci d'égalité entre les sexes et les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'annexe I de la présente décision, en assurant la participation pleine et entière des parties prenantes concernées, notamment des peuples autochtones et des communautés locales” (72 CP/16).

Des démarches guidées par les principes de participation, de transparence et de responsabilité sont aussi élaborées dans l'approche du développement fondée sur les droits humains. Lorsque les liens entre ces éléments et les questions d'égalité entre les sexes sont ainsi soulignés, la pertinence des interdépendances entre mesures pour l'égalité des sexes et pour la bonne gouvernance dans le contexte de la préparation de la REDD+ s'en trouve renforcée. Notons que les références aux questions foncières, à la gouvernance forestière et à la participation intégrale et effective des femmes figurant dans les accords de Cancún sont pratiquement les mêmes que dans l'élaboration de l'approche fondée sur les droits humains. Il s'agit là de variables interdépendantes de première importance dans la prise en compte des questions de genre dans le contexte de la REDD+. Le présent rapport considère également ces questions essentielles à la pleine prise en compte des questions de genre.

3.3 La prise en compte de l'égalité des sexes dans les initiatives applicables en matière de garantie des normes - les grandes tendances

Un certain nombre d'initiatives de garanties et de normes prévoient des dispositions pour intégrer les questions de genre dans la REDD+.

Le Fonds d'investissement climatique (FIC) et le Programme d'investissement forestier (FIP) élaborent une orientation sur l'intégration des questions de genre ; quant au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), il a rédigé un cadre de garanties en 2011 qui prévoit l'intégration des questions de genre comme politique autonome, complémentaire et transversale de ses sept garanties. L'agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a récemment créé un système électronique de régulation²⁰, c'est-à-dire une réglementation relative au genre liée à chaque composante de leur chaîne de financement, de la passation de marchés à l'évaluation des programmes. De la même manière, la Banque interaméricaine de développement (BID)²¹ a révisé sa politique en matière d'égalité des sexes en 2010, avec une composante d'investissement proactive et une composante de garanties protectrices.

Le projet d'instrument directif pour le Fonds vert pour le climat (GCF), soumis par le comité transitoire à la considération et à l'approbation de la COP 17 en décembre 2011, mentionne le genre à cinq reprises, y compris parmi les principes directeurs, les modalités opérationnelles et au titre des apports et de la participation des parties prenantes. Elle invite aussi à une meilleure représentativité au sein du Conseil et du secrétariat. L'intention générale consistait à faire mieux reconnaître l'égalité entre les sexes dans le futur GCF comme principe transversal abordé dans chacun des aspects du futur Fonds, notamment dans son éventuelle fenêtre de financement de REDD+.

Les normes sociales et environnementales REDD+ volontaires (REDD+ SES), avec l'appui du CCBA et de CARE, ont pour objectif d'établir un cadre permettant d'identifier les avantages sociaux et environnementaux et d'en rendre compte, par le biais de normes volontaires pour les programmes nationaux de REDD+. Un comité de normalisation au niveau national élabore des indicateurs propres aux pays, qui sont ensuite soumis à un processus d'examen, un comité international de normalisation formulant des observations. Le dialogue noué entre le comité international de normalisation et les pays sur l'adaptation des normes est conforme aux éléments de concertation, d'inclusion et de contrôle par les pays sur lesquels repose l'approche des droits humains. Les normes REDD+ SES comportent neuf références aux genres/femmes. La définition de "populations ou groupes marginalisés" et "vulnérables" indique que les relations et inégalités de genre peuvent être en cause. Les indicateurs du principe 3, critère 3.2 proposent que les effets sexospécifiques soient mentionnés dans l'évaluation et le suivi participatifs des aspects positifs et négatifs de la REDD+ ; le principe 6, critère 6.2 mentionne les femmes parmi les groupes marginalisés et/ou vulnérables qu'il convient de représenter. Au titre du principe 8, la CEDAW figure parmi les conventions internationales auxquelles les programmes de REDD+ doivent se conformer ; quant au critère 8.1.3, il stipule que les droits des femmes et des autres groupes marginalisés doivent être reconnus et respectés dans les programmes de REDD+.

Enfin, le Programme ONU-REDD élabore des principes et critères sociaux et environnementaux qui formeront un cadre garantissant que ses activités promeuvent les avantages sociaux et environnementaux

20 www.usaid.gov/our_work/cross-cutting_programs/wid/gender/ads_gender.html

21 <http://www.iadb.org/en/news/news-releases/2010-11-04/new-operational-policy-for-gender-equality-idb,8471.html>

et réduisent les risques liés à la REDD+.²² La rédaction des principes et critères sociaux et environnementaux ONU-REDD est en cours, par le biais d'un processus de consultation.²³ Dans leur état actuel, en vertu du principe consistant à "respecter et protéger les droits des parties prenantes, notamment les droits de l'homme, les droits prévus par la loi, les droits coutumiers et les droits collectifs," un critère (condition à laquelle les activités financées par le Programme ONU-REDD doivent se conformer pour contribuer à la réalisation du principe en question), exige la promotion et le renforcement de l'"égalité entre les genres, l'équité entre les genres et l'autonomisation des femmes". Plus loin, un autre critère invite à protéger et renforcer le bien-être économique, social et politique des parties prenantes concernées, tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés, avec une mention particulière aux femmes et aux jeunes. L'adhésion à la CEDAW est également mentionnée en vertu du principe 4.



22 L'ébauche de ces Principes et Critères est en cours de larges consultations et de révisions. Voir www.un-redd.org pour plus de détails.

23 Voir http://www.un-redd.org/Multiple_Benefits_SEPC/tabid/54130/Default.aspx

4. Prendre en compte le genre dans la REDD+ : Éléments clés de la préparation

La REDD+ promet à terme de réaliser des objectifs multiples et interdépendants en matière de climat et de développement ; or, cet engagement doit être concilié avec le risque considérable de voir la REDD+ restreindre l'accès aux ressources forestières d'une partie importante des populations mondiales les plus vulnérables. Le sujet est grave et il importe de se prémunir contre de telles conséquences. Dans une perspective d'intégrité, les processus de REDD+ doivent garantir, autant que nécessaire, des sources de revenus alternatives et pérennes aux communautés locales.

En examinant les processus, mécanismes et politiques de REDD+ à la lumière des inégalités hommes-femmes, il est possible de dégager une analyse contextuelle permettant d'attirer l'attention sur les éventuels effets néfastes, et d'ainsi prendre des décisions pour les éviter. Sachant que les coûts d'opportunité liés à l'utilisation ou à la non utilisation des différentes ressources forestières, de même que les besoins et les savoirs fondamentaux des communautés, évoluent au fil du temps, les initiatives connexes favorisant d'autres sources de revenus devront être suffisamment souples pour s'adapter à ces variables.

Défendre la prise en compte de l'égalité des sexes dans la REDD+, c'est s'attacher à quatre principaux éléments de préparation : (1) l'implication des parties prenantes à travers leur présence, participation, représentation/prise de décision ; (2) les droits de propriété, titres fonciers et propriété des ressources ; (3) garantir les avantages multiples liés aux forêts et à la REDD+ ; et (4) une gestion des fonds REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité.²⁴ L'insertion sociale, l'emploi et le développement vert, s'ils ne constituent pas en soi des "éléments de préparation", sont également à prendre en considération. Cette partie examine les implications de ces différents points, et montrent en quoi la prise en compte des inégalités hommes-femmes peut s'avérer essentielle en termes d'efficacité, d'efficacités et de pérennité.

ENCADRÉ 4 : DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT À L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

"L'égalité entre les sexes" a été intégrée aux consignes préalables à la construction d'un pont au Sri Lanka. Le chef de chantier n'en voyait pas la nécessité : "Nous sommes là pour construire un pont, les questions d'égalité entre les sexes ne nous concernent pas." disait-il. Pourtant, le maître d'œuvre ayant fait remarquer que le pont serait aussi emprunté par des femmes et des enfants – et pas seulement par des hommes au volant de leur voiture – il a été convenu d'aménager une zone piétonne sur le pont.

Source : Margot Wallström, discours d'ouverture, colloque sur l'égalité des sexes et les changements climatiques de Monrovia, en 2009

24 Pour des raisons de place, la mise en place des systèmes MRV pour le carbone, un élément clef pour la préparation à la REDD+, n'est pas discuté dans ce rapport.

4.1 Implication des parties prenantes : Participation et représentation effectives et équitables des hommes et des femmes dans les prises de décision

Jusqu'à présent, le niveau global de participation des femmes ayant été faible dans les processus et mécanismes de REDD+ et dans les projets similaires à la REDD+, ce document accorde une attention toute particulière aux éléments pouvant favoriser l'implication et la représentation des femmes dans les instances de prises de décision.

L'implication significative des parties prenantes nécessite une participation réelle et totale de l'ensemble des parties prenantes à chacune des trois étapes de la REDD+. Afin de garantir la participation concrète des femmes et des hommes, la question de l'égalité des sexes doit être prise en compte à tous les stades de la REDD+.

Parmi les différentes approches mises en œuvre pour garantir des niveaux suffisants de participation des femmes et des hommes aux actions de développement, la typologie fondée sur la présence, la participation et l'implication à tous les stades de prises de décision apparaît la plus pertinente pour la REDD+.²⁵ La participation concrète des femmes devrait être évaluée au regard de l'équité et de l'efficacité des programmes et des politiques mis en œuvre. L'équité dans les groupes forestiers communautaires s'apprécie à l'aune de la présence et de l'expression des femmes lors des prises de décision, de l'établissement de règles de fermeture des sites forestiers et de leur accès aux bénéfices et aux financements. Cependant, si la présence des femmes dans le processus de décision est importante, elle ne saurait suffire à garantir une participation pleine et entière. Pour être efficace, la démarche requiert de prendre en compte le savoir des femmes en matière d'élaboration de règles en impliquant à la fois les femmes et les hommes " dans la définition de règles qui soient non seulement plus justes mais aussi perçues comme telles."²⁶

Dans le cadre de la mise en œuvre d'approches participatives, il est important d'examiner les données différenciées selon le sexe, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, pour garantir une participation équitable et égalitaire des hommes et des femmes, ainsi qu'entre les femmes. Il est également essentiel de comprendre la façon dont les rapports de force pèsent sur les interactions sociales pour analyser la participation. Les parties suivantes montrent la nécessité de disposer de données ventilées selon le sexe (4.1.1), de distinguer la présence et la participation des femmes de celles des hommes (4.1.2), ainsi que leur représentation et leur accès à la prise de décision (4.1.3).

4.1.1 Compréhension des usages, rôles, responsabilités et savoirs forestiers différents entre hommes et femmes

Contexte

Le fait que les femmes pauvres des zones rurales tirent de la forêt leur subsistance, des produits non ligneux et des sources de revenus alternatifs, constitue une préoccupation majeure pour la REDD+, alors que leurs contributions à une gestion durable des forêts et à l'augmentation des stocks de carbone ouvrent

25 Voir par exemple Agrawal 2005

26 Agarwal 2001

d'éventuelles possibilités.²⁷ L'insuffisance de données et d'éléments factuels différenciés selon le sexe explique que les décideurs politiques, les équipes de programme et autres pâtissent d'un déficit d'informations qui leur seraient pourtant nécessaires pour tirer des conclusions empiriques fiables, ainsi que pour attribuer les ressources et concevoir les interventions de manière efficace. L'emploi du terme "communauté" pour désigner des groupes homogènes, immuables, harmonieux et "asexués" au sein desquels les individus partagent des intérêts et besoins communs, masque les rapports de force et occulte les différences en termes de besoins et d'intérêts selon, par exemple, l'âge, la classe sociale, la caste, l'ethnie, la religion ou le sexe.²⁸ C'est pourquoi les praticiens devraient interroger les différences entre les sexes, c'est-à-dire se demander ce que cela change d'être un homme ou une femme dans un contexte donné²⁹.

Argumentaire

Recueillir des éléments factuels montrant que l'accès aux ressources, leur connaissance et leur usage varient selon le sexe, peut aider à identifier avec plus de précision les facteurs de déboisement et de nouvelles possibilités de gestion durable des forêts. Cela peut en échange amener à mieux concevoir les interventions et aboutir à une mise en œuvre plus efficace.

Comment?

Il faudrait systématiser l'utilisation d'outils (évaluations, budgets et audits) plaçant la problématique hommes/femmes au cœur de leur démarche. Les projets REDD+ s'inscrivant dans de longues durées, et la conjonction de variables influençant les facteurs de déboisement, les coûts d'opportunité et l'intendance forestière exigent que soient recueillies de telles données pour adapter les programmes et les politiques au fil du temps et remplir ainsi les conditions de réduction des émissions et les autres objectifs de développement, tels que la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que l'on renforcera la pérennité ou la continuité de la réduction des émissions par le recueil, l'analyse et l'utilisation systématiques des données différenciées selon le sexe.

4.1.2 Présence et participation constructive

Contexte

Dans l'agriculture et la sylviculture, les statistiques révèlent que le temps de travail des femmes est supérieur à celui des hommes, et souvent dédié à la subsistance et aux soins prodigués à la famille, ce qui se traduit par moins de temps libre pour assister et participer aux réunions et aux consultations³⁰ ; en conséquence, les femmes ne disposent parfois que d'informations parcellaires pour concevoir les politiques et les programmes.

27 Voir par exemple Brown:

"les hommes jouent un rôle prédominant dans l'ouverture de la forêt pour la culture tandis que les femmes, en général, préparent le sol, plantent, entretiennent et récoltent les cultures plantées les années qui suivent" et "au Cameroun, l'exploitation de produits non ligneux est étroitement liée aux tâches et activités de différents membres du foyer, les femmes ayant tendance à récolter plus de produits alimentaires dans les champs, les jachères et les forêts secondaires. Les hommes en général sont plus au fait des espèces des forêts primaires qu'ils acquièrent lors de leurs sorties de chasse (van Dijk 1999, Russell et Tchamou 2001). Les produits que les femmes récoltent contribuent généralement à satisfaire les besoins en nourriture, en médecine et nécessaires à la vie quotidienne, tels que le bois de chauffe ou de cuisson (Tobith et Cuny 2006)."

28 Guijt et Shah 1999

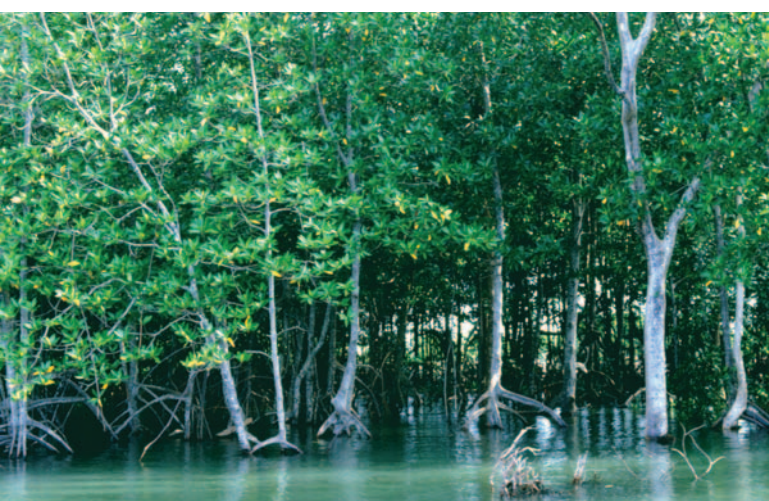
29 Andrea Cornwall 1998

30 Das 2011

Même lorsque les femmes assistent aux réunions, leur liberté d'expression en public peut être bridée par les structures sociales, d'où des approches souvent qualifiées de "sourdes aux inégalités de sexe", qui considèrent les communautés comme des entités homogènes.³¹

Argumentaire

L'exemple de groupes forestiers communautaires au Népal et de la gestion forestière conjointe en Inde³² montre que l'implication des femmes dans les initiatives de foresterie communautaires ou participatives peut améliorer les résultats en termes d'environnement et de développement (voir encadré 5). Une récente étude IFPRI/CIFOR a révélé que les groupes plus paritaires participent davantage aux décisions prises en matière de foresterie et sont plus susceptibles de jouir d'un usage exclusif des forêts. Ces résultats invitent à s'intéresser aux dynamiques de pouvoir entre les hommes et les femmes, plutôt que de les étudier séparément.³³



Un tel élément est précieux dans la perspective de la REDD+, d'autant que l'une des caractéristiques clés et distinctives de la REDD+ est un changement de comportement en faveur de sources de revenus alternatives et durables. Ces dernières sont liées à des activités de subsistance dans le cadre de cycles de projets à long terme, et aux possibilités d'accès à de nouvelles sources de revenus, pour les femmes autant que pour les hommes. Faire des femmes des participantes actives à la REDD+ pourrait limiter les risques de statu quo et favoriser des avancées, comme l'atténuation de la pauvreté grâce à la production de revenus, ou des projets mieux conçus et plus intègres. Cela pourrait

également garantir la prise en compte et le maintien scrupuleux des pratiques communautaires et traditionnelles dans les nouveaux programmes de conservation de la REDD+.

L'implication et la participation des femmes auront également des retombées positives en termes d'efficacité, d'efficacité et de pérennité.

31 Bina Agrawal et d'autres ont défini les pratiques d'exclusion basées sur le genre au sein des pratiques forestières des communautés locales

32 Agrawal A. et al 2006

33 Sun Y. et Mwangi E. 2011

ENCADRÉ 5 : Progrès en matière de développement et d'environnement : exemples de participation des femmes à la foresterie communautaire en Inde et au Népal

En 2011, Nimai Das a dirigé en Inde une étude qui a permis d'étayer son hypothèse : la prise en compte des inégalités de sexe dans les programmes de foresterie participative accroît le revenu des femmes en favorisant leur autonomie dans la gestion du système, réduit le temps qu'elles consacrent à la récolte des produits forestiers et augmente leur investissement dans d'autres tâches forestières, telles que la transformation des produits forestiers. L'étude a également révélé que lorsque le comité de protection de la forêt du village est géré par des femmes, celles-ci contribuent majoritairement aux ressources de leur famille [améliorant de ce fait le niveau de ressources/les conditions économiques du ménage]. Source : Rural Das, 2011

En 2006, une étude des effets sexospécifiques de la participation à la préservation décentralisée de l'environnement a analysé les données recueillies dans plus de 675 comités villageois de protection de la forêt à Madhya Pradesh, en Inde. L'étude poursuivant un double objectif : mieux évaluer dans quelle mesure les femmes participent ou bénéficient des JFM au même titre que les hommes, et comprendre comment leur participation influe sur les résultats en matière de ressources ou d'efficacité institutionnelle. L'enquête est particulièrement pertinente pour les contextes où les femmes sont dépendantes de la récolte de produits non ligneux et largement impliquées dans celle-ci. Elle met notamment en lumière la façon dont les femmes de ces villages participent et contribuent à des résultats positifs en terme de développement. Les résultats statistiquement significatifs étaient positifs pour les trois objectifs : la participation des femmes accroît de 24% les chances de limiter le pâturage illicite, de 28% l'abattage illicite et d'environ 28% la régénération de la forêt attribuée. De plus, dans le cas du pâturage illégal, les chiffres montrent que lorsque les femmes font partie d'un comité de protection de la forêt et participent à ses réunions et aux patrouilles forestières, la probabilité de limiter le pâturage illégal grimpe de 25% par rapport aux communautés où les femmes ne participent pas à ces activités.

Source : Agrawal et al 2006

Comment?

Les entretiens entre femmes, les groupes de discussion et consultations collectives différenciés par sexe sont des exemples de processus participatifs propices à l'égalité des sexes, autant d'approches permettant aux femmes de participer pleinement et de faire entendre leur voix, sans que leur propos soient trop déformés. Afin de favoriser l'implication des femmes, on envisagera aussi d'autres modalités que la réunion.

L'évaluation de la vulnérabilité et des besoins en fonction du sexe, évoquée plus haut, peut également contribuer à recueillir et analyser les données sexospécifiques en termes d'emploi du temps et de revenus, y compris les tâches domestiques/familiales, ainsi que le travail formel et informel, qui mettent en évidence les obstacles à la participation et les possibilités d'implication.

4.1.3 Représentation et prise de décision

Contexte

Il convient de distinguer la prise de décision de l'implication des parties prenantes. Si l'implication des femmes dans les processus de consultation permet de mieux connaître leurs besoins concrets (santé, alimentation, éducation et subsistance), la démarche consistant à garantir une représentation suffisante et adéquate des femmes dans les instances de décision répond à leurs besoins stratégiques. Ces derniers recèlent un potentiel de transformation plus important, puisqu'ils peuvent favoriser une plus grande égalité entre les sexes en surmontant les obstacles structurels à la participation des femmes, tels que l'accès aux instances de décision et la division du travail.³⁴ Il importe par ailleurs de convenir de la nécessité d'une réforme institutionnelle intégrant l'égalité entre les sexes, afin de favoriser l'entrée des femmes en politique, mais aussi pour que l'égalité entre les sexes se retrouve dans l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre³⁵.

Argumentaire

Prenons l'étude d'un groupe communautaire d'usagers de la forêt. D'après les conclusions de Bina Agrawal, qui s'appuient sur des données primaires recueillies au Népal et en Inde, lorsqu'une forte proportion de femmes siège au sein des comités exécutifs d'utilisateurs et dans d'autres instances clés de décision, on constate une amélioration significative de l'état de la forêt. Dans l'échantillon népalais, une meilleure régénération forestière et une plus forte croissance du couvert sont constatées dans les groupes dont les comités exécutifs sont exclusivement féminins que les autres groupes, alors que les forêts qui leur avaient été confiées étaient à la fois beaucoup plus petites et plus dégradées. Si la présence des femmes a une incidence positive sur la préservation, c'est qu'elle concourt à une meilleure protection de la forêt et à un plus grand respect des règles. L'auteur a également noté que la possibilité offerte aux femmes d'utiliser leur connaissance des plantes et des méthodes d'extraction pouvait jouer un rôle catalyseur.³⁶

La forêt communautaire de Kafley, dans la région de Lalitpur au Népal, comprend un ensemble de 96 hectares disposant de données plus récentes sur la gestion, davantage susceptibles d'être appliquées aux problématiques de REDD+. Cet espace est géré par un groupe communautaire d'usagers constitué de 60 ménages. Six des onze membres élus du comité exécutif sont des femmes. Les décisions prises en termes de gestion ont apporté des améliorations sensibles, parmi lesquelles : une augmentation de plus d'une tonne par hectare des réserves totales de carbone (soit environ 2% de croissance annuelle) ; la séquestration d'environ 440 tonnes de dioxyde de carbone par an (plus que dans le cadre d'un scénario de non gestion) et un accroissement significatif du revenu communautaire de 280 \$ par an (le revenu total annuel est de 880 \$ par ménage).³⁷

À la lumière de ces exemples, on constate qu'une plus grande implication des femmes dans la prise de décision peut contribuer à de meilleurs résultats du point de vue de la REDD+, comme la croissance de la couverture forestière, une meilleure régénération des forêts, une augmentation des réserves de carbone et de la séquestration de carbone, et en retour, une élévation des revenus.

34 Boyd, dans Oxfam Gender Justice

35 Goetz 2003

36 Agrawal, A. et al 2006

37 Murdiyarmo, D. et Skutsch, M. 2006

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les processus inclusifs, réguliers et propices à l'innovation sont plus à même d'engendrer des interventions de REDD+ ayant une incidence permanente en termes de changements climatiques et de développement durable. L'implication des femmes dans les prises de décision est un choix sage, en ce qu'il permet de concevoir des interventions de REDD+ axées sur la demande. Avec le temps, les nouvelles approches innovantes sont alors mieux acceptées, ce qui contribue à leur pérennité.

Ainsi préconisé, l'accroissement du rôle des femmes comme décisionnaires dépasse l'implication des parties prenantes et fait progresser à la fois les programmes effectifs et les interventions politiques d'adaptation. Le rôle joué par les femmes dans la résolution des problèmes ou dans la mise en œuvre reste souvent cantonné à la production, à l'extrémité de la chaîne de valeur, au lieu d'être sollicité en amont, là où se prennent les décisions.³⁸ L'intérêt manifesté par le secteur privé et l'État pour l'égalité des sexes peut aussi influencer la réflexion, les pratiques et l'orientation pour une prise en compte du genre dans la REDD+. De nombreuses études examinent les incidences de l'intégration du genre à différents niveaux d'organisation, ainsi que ses effets en terme de performance.³⁹ La Norvège, qui a mis en place de quotas, des directives et des obligations pour assurer une représentation égalitaire des deux sexes dans les assemblées délibérantes, est ainsi considérée comme pionnière dans la prise en compte du genre.⁴⁰ De telles mesures pourraient également améliorer les résultats de la REDD+.

Méthode/démarche

La représentation équilibrée des deux sexes dans les instances de décision nécessitera de nouveaux types d'activités de renforcement des capacités. La prise en compte du genre dans la REDD+ s'articule en trois volets : renforcement des capacités pour la REDD+ ; sensibilisation aux principes d'égalité des sexes et renforcement des capacités dans ce sens ; enfin, renforcement des capacités des femmes pour une participation politique concrète. Cette dernière démarche doit tenir compte de la méconnaissance qu'ont souvent les femmes de leurs droits, et des obstacles qu'elles rencontrent pour les exercer, ce afin de responsabiliser les gouvernements, les entreprises et les autres acteurs.

Indépendamment l'un de l'autre, l'égalité des sexes et la REDD+ sont des concepts suffisamment complexes. Selon Otzelberger, les spécialistes des changements climatiques peuvent ressentir un certain découragement quand on leur parle de prise en compte du genre.⁴¹ De même, les spécialistes des questions de genre peuvent se être déroutés par la complexité des changements climatiques. En développant une meilleure compréhension de chaque problématique et des liens qui les unissent, on renforce l'efficacité et l'utilité de l'engagement des hommes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre d'interventions REDD+ durables. L'appui au renforcement des capacités doit englober le niveau local, national et international, avec des programmes appropriés, conçus pour répondre aux enjeux posés à chacun de ces niveaux.

38 Gurung, J. et al 2011

39 Voir par exemple McKinsey et <http://www.catalyst.org/press-release/73/companies-with-more-women-board-directors-experience-higher-financial-performance-according-to-latest-catalyst-bottom-line-report>

40 http://www.gender.no/Policies_tools/Public_agencies

41 Otzenberger 2011

Encadré 6 : accroître les responsabilités des femmes dans les sphères de prise de décision afin de préserver leurs biens.

La coalition Huiarou mène une initiative portant explicitement sur un partenariat avec les organisations locales pour renforcer les capacités et accroître la place des femmes dans les espaces de prise de décision – une stratégie qui concourt à la réalisation du troisième objectif du millénaire pour le développement (OMD 3). En favorisant le rôle et la participation des femmes dans les espaces de décision, la coalition espère les aider à être plus apte à défendre leurs biens.

Ainsi, EspacoFeminista est une organisation brésilienne communautaire qui s'appuie sur des méthodes participatives pour éduquer et renforcer les capacités de femmes influentes au niveau citoyen dans deux principaux domaines : l'accès à la terre et au logement et leur gestion, ainsi qu'une plus grande participation des femmes dans les sphères de politiques sociales.

EspacoFeminista a sensibilisé les femmes issues du peuple aux inégalités de genre et à leurs incidences néfastes sur leur vie, et, partant, a renforcé leur aptitude à participer aux décisions, mis en place des mécanismes pour que les femmes pèsent sur les politiques publiques et soutenu les candidates à des postes élus.

Grâce à ce travail, les femmes des milieux populaires ont pu peser sur la politique gouvernementale de réhabilitation des taudis et de régularisation des terrains au Brésil, en faveur des pauvres et des femmes. Conséquence directe : l'occupation informelle d'un terrain a été régularisée et les habitants ne risquent plus d'en être expulsés.

(Source : Commission Huairou, 2011)

Enjeux

La typologie de la présence, de la participation et de la prise de décision peut constituer un repère utile pour élaborer les interventions stratégiques, politiques et programmatiques qui concrétiseront la prise en compte du genre dans la REDD+.

Il est néanmoins important de noter que cette démarche ne saurait suffire : faire venir les femmes aux réunions, s'assurer qu'elles y participent activement, et enfin leur permettre d'être décisionnaires : tout cela implique de s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir et autres normes culturelles qui influent sur l'égalité des sexes. Au bout du compte, accroître le rôle des femmes lors des consultations peut contribuer à une mise en œuvre plus performante ; renforcer leur participation pleine et entière conduira à une plus grande efficacité et élargir leur rôle de décideurs garantira une plus grande durabilité.

Ce n'est pas au seul niveau communautaire et local qu'il importe de favoriser l'implication des femmes : elles doivent également être présentes dans les discussions internationales. Ainsi, le fait que les femmes aient porté la cause de l'UNDRIP au sein de plusieurs instances mondiales de gouvernance a été décisif pour son adoption par les États membres. Et si l'on va plus loin, ce sont les femmes présentes au sein de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones et de l'assemblée des peuples autochtones de la CCNUCC qui continueront de façonner la destinée de la REDD+. De même, il est important de noter qu'une assemblée (caucus) de femmes s'est constituée au sein de la CCNUCC, en partie pour veiller à ce que la question du genre soit abordée lors des débats mondiaux sur les mesures de protection, la REDD+ étant l'un des domaines où la question de telles mesures de protection est déterminante.

4.2 Droits de propriété et droits sur les terres et les ressources

Contexte

Il importe de prendre en compte, dans le contrôle, l'accès, l'exploitation et la gestion des ressources, les droits et responsabilités fonciers afin de comprendre les contextes sociaux, perceptions et préoccupations qui s'expriment à l'échelon local.⁴² Le régime foncier et la propriété sont au cœur de la revendication "No Rights, No REDD" (pas de droit, pas de REDD). Les droits de propriété et la sécurité foncière comportent des dimensions sexuées complexes, notamment les décalages entre hommes et femmes dans l'accès au domaine forestier et sa connaissance, et les différences en matière de propriété foncière, non seulement sur les terres, mais également sur des ressources spécifiques comme les arbres et les espèces. L'accès aux terres et aux ressources, leur gestion et leur propriété s'exercent dans le cadre de structures juridiques, notamment le Droit international, coutumier et législatif, de pratiques de facto, par exemple l'accès traditionnel, et des règles propres aux projets. Ces systèmes varient d'une région à l'autre, et sont liés plus largement aux structures d'équité dans les domaines social, économique et politique.

Les États possèdent la majorité des forêts sur pied dans le monde ; or il est aujourd'hui démontré que le transfert de la gestion des forêts aux communautés et la reconnaissance des droits fonciers coutumiers peuvent améliorer la gestion forestière et les objectifs de subsistance.⁴³ Une étude récente de l'Académie nationale des sciences aux États-Unis conclut en outre que, si les États souhaitent tirer le meilleur parti du stockage de carbone dans la gouvernance décentralisée des forêts, la taille des parcelles sous gestion communautaire doit être accrue, et non réduite. La même étude révèle qu'un renforcement des droits locaux pour contribuer à l'élaboration des règles de gestion des forêts favorise le stockage et les moyens de subsistance ; et que le transfert de propriété terrienne des communes forestières est susceptible de valoriser les avantages découlant du stockage du carbone, car les communautés locales sont incitées à différer l'obtention immédiate de moyens de subsistance et d'investir dans des solutions à plus long terme, renonçant par exemple à des cultures annuelles au profit de cultures arbustives.

La crainte que la REDD+ ne prive les communautés locales, et plus particulièrement les femmes pauvres, des droits fonciers traditionnels ou coutumiers, n'est pas d'ordre que théorique. Les femmes rurales pauvres, notamment, sont désavantagées dans l'accès à la propriété⁴⁴. Dale et Park affirment en outre que :

"En examinant les répercussions sexospécifiques de la généralisation historique de l'agriculture commerciale à grande échelle, on constate que les transactions foncières de grande envergure n'aggravent pas seulement l'accès déjà précaire des femmes à la terre et à la propriété, mais restreignent aussi les possibilités offertes aux femmes rurales de générer un revenu, avec des répercussions en cascade en termes de développement rural durable, de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduction de la pauvreté ; une récente étude de cas de l'ILC aboutit aux mêmes conclusions."⁴⁵

Argumentaire

Les individus ou groupes privés de sécurité foncière ou de droit de propriété, et par extension de la possibilité d'élaborer les règles de gestion applicables à ces terres, peuvent être moins disposés à différer l'obtention immédiate de moyens de subsistance ou à partager leurs savoirs traditionnels.

42 Bandiaky 2008

43 Chhatre, A et Agrawal, A 2009

44 Behrman, J., et al 2011

45 Daley, E. et Mi young Park, C. 2011

Le droit de propriété et la sécurité foncière comportent une dimension sexuée qu'il faut prendre en compte, car les moyens de production et les éléments indispensables à la subsistance en dépendent. Cette démarche peut se traduire directement par de plus grandes opportunités d'activités de subsistance, et indirectement par un meilleur accès au crédit, aux marchés et à la formation. Dénuées de moyens de production adéquats, et sans la plateforme que le régime foncier pourrait constituer pour les autres systèmes, les femmes sont largement privées d'opportunités économiques.

Comment?

Il importe, pour défendre le bien-fondé de la REDD+, d'harmoniser les facteurs incitatifs à l'intention des investisseurs et des communautés locales. Cette harmonisation inspirerait davantage de confiance si la sécurité foncière était renforcée pour les femmes. Néanmoins, malgré quelques cas individuels où l'on constate un changement significatif,⁴⁶ les preuves manquent pour démontrer qu'un meilleur système foncier en faveur des femmes va de pair avec une meilleure gestion. Un programme de recherche pour le partage des connaissances pourrait être conçu, afin d'étayer le plaidoyer empirique en faveur de droits de propriété foncière des femmes.

Ce qui précède se complique encore lorsque l'on songe aux liens entre droits fonciers et droits sur le carbone. Les dimensions sexuées du carbone comme ressource et comme actif sont encore mal comprises, et gagneraient à être étudiées. Tout au moins, ces complexités invitent instamment à veiller à ce qu'aucune forme structurelle ou autre d'inégalités entre hommes et femmes ne prive ces dernières d'une participation constructive au processus décisionnel de la REDD+ en ce qui concerne cet ensemble de droits. Selon Regan Suzuki, coordinatrice REDD-Net, "il est indispensable que [les groupes les plus vulnérables et marginalisés] comprennent, formulent et exercent leurs droits sur les forêts pour que les marchés du carbone suscitent des gains de subsistance et des changements de comportements là où ils sont les plus nécessaires."⁴⁷ Ce constat s'applique bien entendu aux femmes.

4.3 Accroître les avantages écosystémiques de la REDD+

Contexte

Le succès de la REDD+ sur le terrain dépendra de la façon dont les interventions REDD+ trouvent place dans un contexte général de durabilité. La prévention de la disparition ou dégradation des forêts apporte de nombreux avantages, outre la préservation ou l'augmentation des stocks de carbone. Les "avantages écosystémiques" en font partie : préservation de la biodiversité forestière, régulation de l'eau, protection des sols, bois, aliments et autres produits non ligneux issus de la forêt. L'ampleur de ces avantages dépend de différents facteurs : le type, la localisation géographique et l'état de la forêt en question ; l'activité de REDD+ menée, sa mise en œuvre et le degré de dépendance des populations locales aux ressources forestières.

46 La constitution kenyenne reconnaît maintenant les droits fonciers des femmes, et l'Éthiopie demande maintenant les noms et photos des maris et femmes sur les titres de certification foncière.

47 REDD+-Net bulletin; Asia Pacific Issue 03 janvier 2011

Argumentaire

Sur le plan de la biodiversité, les liens existants entre les activités de subsistance des femmes et leur connaissance spécifique du domaine forestier pourraient contribuer à valoriser les activités forestières communautaires : surveillance de la forêt, gestion du sol, fonctions de restauration de la forêt... La connaissance qu'ont les communautés locales des arbres et des produits non ligneux est complexe et traditionnelle, mais elle diffère aussi bien souvent entre les hommes et les femmes.⁴⁸

Ces activités et ce savoir peuvent favoriser une gestion durable des forêts ou l'augmentation des stocks de carbone forestier, deux éléments clés de la REDD+. Ceci est particulièrement probant dans le domaine des produits forestiers non ligneux et de la sécurité alimentaire. Du fait du déséquilibre qui existe entre hommes et femmes en matière de propriété et d'accès aux ressources productives (telles que la terre), les femmes dépendent presque exclusivement des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour leur revenu et l'alimentation.⁴⁹ Chacune des régions de la REDD+ (Afrique, Asie et Amérique Latine) atteste des mêmes liens entre le rôle des femmes dans l'usage de la forêt pour les besoins domestiques et la connaissance par les femmes des forêts et des PFNL.

Méthode

Là encore, les stratégies, politiques et mesures de REDD+ doivent s'appuyer sur des informations sexospécifiques afin de prévenir les éventuels effets néfastes et d'ouvrir la possibilité de valoriser la demande. Tout le spectre de cet ensemble de savoirs doit être mis à profit pour favoriser l'élaboration d'interventions REDD+ solides et durables.

4.4 Gestion des financements de REDD+ guidée par les principes de transparence, d'équité et de responsabilité

4.4.1 Paiement des services environnementaux (PSE) et systèmes de partage des avantages (SPA)

Contexte

Dans certains cas, la REDD+ fonctionnera comme une forme de PSE. La sexospécificité du PSE se traduit par un contrôle et un accès différenciés aux ressources, au savoir, aux instances et à la répartition des avantages. En raison d'une confiscation par les élites, les paiements n'ont pas toujours été versés aux membres les plus pauvres de la communauté ; cela nuit à la participation effective des femmes, à leur représentation et à leur accès aux avantages. "Les études réalisées à ce jour montrent que, si la gestion des forêts communautaires n'est pas délibérément axée sur les membres les plus pauvres de la communauté, les bénéfices des efforts de gestion forestière risquent d'être négligeable pour cette frange de la communauté, qui peut même pâtir de la REDD+ et des actions de gestion participative des forêts", avertit Agrawal.⁵⁰

48 "Les principaux acteurs de la collecte, la modification et la vente des produits forestiers non ligneux sont les femmes. Celles-ci collectent la majorité des produits forestiers, y compris la nourriture et les produits forestiers liés à l'énergie. Les femmes collectent aussi des produits forestiers non ligneux qui sont destinés en premier lieu à la consommation sur les marchés." Agrawal, A. et al 2006. Voir aussi la note 29

49 FAO 1995

50 Agrawal, A. et al 2006

Argumentaire

Une étude récente du DFID a montré que le versement direct d'espèces aux femmes augmente leur pouvoir de négociation au sein du foyer, améliore la répartition des ressources à l'intérieur du ménage au profit du développement humain, et réduit le risque de recours à des palliatifs pernicious, tels que le commerce sexuel. Un audit sur l'égalité hommes-femmes réalisé par Bolsa Família, programme d'aide sociale du gouvernement brésilien, qui verse des sommes d'argent, directement ou sous condition, à des familles pauvres, a apporté la preuve éclatante que l'amélioration du statut domestique des femmes était liée aux revenus perçus - notamment parce que le foyer pouvait compter sur ces revenus réguliers, alors que les autres salaires étaient précaires. Le Bolsa Família influe également de façon importante sur l'intégration des femmes au marché du travail : +16% par rapport aux femmes issues des foyers qui ne bénéficient pas du programme.⁵¹ Le montage d'un système de paiements équitables – axé vers les femmes – pourrait contribuer à inscrire la REDD+ dans la durée.

Comment?

Les premiers efforts pour structurer les paiements REDD+ devraient s'appuyer sur les enseignements du Brésil et d'autres programmes de versement de prestations, en espèces et sous condition, axés sur les femmes.

Dans son analyse des systèmes de partage des avantages, récemment publiée, Costander préconise d'assurer un accès équitable des hommes et des femmes à la répartition des avantages et de mettre en place une gouvernance multipartite. Une équité verticale (par exemple du pays à la collectivité) et horizontale (des autorités locales à tous les membres de la collectivité) devrait également se traduire par des préconisations du gouvernement national aux pouvoirs locaux quant à la question du genre.⁵²

4.4.2 Risques de corruption

Contexte

De plus en plus d'éléments concrets indiquent que la corruption n'a pas les mêmes incidences sur les femmes que sur les hommes, "en particulier concernant leur accès aux services publics indispensables, à la justice et à la sécurité, et leur capacité à s'impliquer dans les processus de décision".⁵³ Parmi les risques de corruption dans la phase de préparation, on peut mentionner la tentative par de puissantes élites de faire prévaloir leurs intérêts dans les politiques et programmes stratégiques nationaux. La phase de mise en œuvre de la REDD+ n'échappe pas non plus à la petite corruption, liée à la répartition des avantages, et qui peut se traduire par la vente de crédits-carbone ou le passage sous silence d'activités illégales. Parmi les moyens proposés pour atténuer les risques de corruption, mentionnons : l'évaluation de l'intégrité des institutions tout au long de la chaîne de paiement, le renforcement des capacités de l'administration foncière, une exigence de clarté en matière d'utilisation des ressources et des terres, et des consultations et une participation renforcées des différentes parties prenantes dans l'élaboration et de la supervision de toutes les programmations liées à la REDD+.

Une des principales craintes des militants pour l'égalité des sexes est de voir l'argent destiné aux femmes subtilisé par des élites ou des acteurs puissants ; ce risque potentiel s'explique par la méconnaissance de

51 OECD 2009

52 Costander 2011

53 Hossein et al 2010

leurs droits par les femmes, de ce fait moins susceptibles que les hommes de demander des comptes aux autorités publiques pour la disparition de ces fonds.⁵⁴

Argumentaire

La vulnérabilité des femmes à la corruption, leur expérience et leur conscience du phénomène peuvent différer de celles des hommes. En s'assurant que les données sur lesquelles s'appuient les politiques anti-corruption prennent en compte ces perspectives différentes, on aboutira à une meilleure élaboration et à une meilleure hiérarchisation des priorités, qui favoriseront des mesures mieux ciblées et plus efficaces.

Comment?

Là encore, il sera indispensable de disposer de données sexospécifiques sur la façon dont la corruption est perçue et vécue par les différents groupes. De plus, il faut élaborer des mécanismes de restitution, y compris des possibilités de recours au niveau national, qui soient accessibles et permettent aux femmes de porter plainte, à titre individuel ou collectif, dans le cas où elles, ou leurs communautés, auraient à souffrir des effets de la REDD+.

4.5 Croissance solidaire, avantages sociaux et développement vert

Contexte

Le développement vert inclusif vise à faire progresser et à garantir un bien-être à la fois social, économique et environnemental. Les paiements REDD+ peuvent agir comme un catalyseur incitant les pays à s'engager dans cette mutation en faveur d'un développement vert.

Argumentaire

L'augmentation des revenus des pauvres constitue un des éléments clés du développement vert inclusif ; quand on sait que 70% des individus gagnant moins de 2 \$ par jour sont des femmes, on comprend que l'élévation de leurs revenus est essentielle à cette mutation. Toute stratégie de changement radical court à l'échec si elle ne prend pas en compte les besoins et la pauvreté des femmes. De plus, les études ont montré que l'émancipation des femmes et l'augmentation de leur pouvoir d'achat sont des éléments essentiels à la réalisation des objectifs de développement, notamment en matière de santé et d'éducation.

Les exemples de participation des femmes à la foresterie communautaire, de même que les recherches plus récentes sur la prise en compte de la question du genre dans les secteurs publics et privés, indiquent que les stratégies visant l'égalité d'accès à l'emploi vont dans le sens des objectifs de développement et de climat (voir les encadrés 3, 4 et 5).

De plus, la possibilité d'œuvrer avec les femmes pour mieux cerner et intégrer leur compréhension de la gestion durable des forêts, ouvre des perspectives de croissance évidentes. Le succès des expériences de microfinance auprès des femmes devrait servir d'exemple pour donner la possibilité aux femmes d'être

54 Banque Mondiale 2009

des agents de la REDD+ et pour renforcer leur connaissance de la gestion forestière durable, tout en supervisant une nouvelle catégorie d'acteurs.

Comment?

Les programmes de création d'emplois pour l'exécution des politiques de REDD+ axées sur les femmes, ainsi que la production de revenus qui aident à renforcer le rôle des femmes au niveau communautaire constitueront des éléments clés. Les femmes ont besoin d'être intégrées et soutenues à tous les niveaux, y compris dans les travaux techniques liés à la REDD+, tels que le MRV et le recueil de données, ainsi qu'au niveau universitaire et gouvernemental.

Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes assurent de nombreuses tâches pour subvenir aux besoins de leur famille et de la collectivité, notamment l'apport de sources d'énergie, telles que le bois de chauffe, et d'eau potable. On connaît bien le rôle des forêts dans ces services rendus par les écosystèmes, et il est essentiel de les apprécier à leur juste valeur. Les investissements REDD+ peuvent contribuer à mobiliser d'autres investissements concrétisant ces services rendus par les écosystèmes et les préservant pour le bénéfice des communautés, et avant tout des femmes.

La REDD+ peut mobiliser de nombreuses ressources pour intégrer avec succès la question du genre : la vaste documentation sur les entreprises de microcrédit, l'attention qu'ont suscité récemment les femmes entrepreneuses, l'intérêt de plus en plus grand porté aux analyses de la chaîne de valeur... On peut également examiner sous un angle plus spécifique les exemples d'innovations féminines dans les domaines climatiques et forestiers. Parmi les exemples intéressants de prise en compte des questions de genre, citons le programme Noix Maya qui promeut "des projets communautaires de conservation axés sur les femmes en tant que gardiennes de la famille et de l'environnement"⁵⁵, et Energia, qui vise l'émancipation des femmes dans les milieux ruraux et urbains⁵⁶. Malgré leur spécificité, chacun de ces exemples propose des approches innovantes qui prennent en compte les liens existants entre variables économiques, environnementales, climatiques et sexuées. Tous ces cas ont fait émerger des solutions simples et astucieuses, preuves que la prise en compte de la question du genre présente de nombreux avantages, parmi lesquels une meilleure efficacité et une plus grande pérennité.

L'approche en trois temps de la REDD+ permettra vraisemblablement de créer des emplois nouveaux et différents dans les communautés forestières locales, selon l'étape envisagée. La REDD+ étant un mécanisme relativement récent, et la plupart des pays n'en étant qu'aux prémices de la phase préparatoire, cela laisse suffisamment de temps pour garantir un égal accès des hommes et des femmes à la formation professionnelle et aux emplois liés à la REDD+ ; que ce soit dans le domaine de la foresterie (par exemple les pratiques et méthodes forestières nouvelles et technologiques permettant d'accroître et de maintenir la séquestration du carbone) ou celui des fonctions administratives et de gestion (par exemple des gestionnaires de carbone identifiés comme catégorie d'acteurs, des agrégateurs de carbone au niveau communautaire, des médiateurs ou des trésoriers des Systèmes de partage des avantages, des fonctions de MRV, etc.)

55 Schalatek 2009 et <http://sustainabilityscience.org/content.html?contentid=2692>

56 <http://www.energia.org/>

Encadré 7 : Étude de cas : Hifadhi ya Misititu ya Asili (HIMA), projet pilote de REDD intégrant la dimension du genre en Tanzanie

Le projet CARE des HIMA de Tanzanie adopte une approche axée sur les pauvres et sur l'égalité des sexes dans la gestion communautaire des forêts, à travers un projet pilote de REDD mené à Zanzibar. Le projet a pour but de garantir des droits de propriété aux communautés tributaires de la forêt, de leur offrir des récompenses équitables en échange de services écosystémiques et autres avantages en terme de subsistance, ainsi que d'établir les priorités de la stratégie nationale de la REDD à Zanzibar ; 16 000 ménages ruraux sont concernés ainsi qu'une zone géographique de 27 650 ha de forêts.

CARE HIMA s'emploie à exploiter les synergies entre les bonnes pratiques de développement sur le genre et les besoins de la REDD+. Par exemple, dans les villages, les groupements féminins d'épargne et de crédit peuvent être associés à la gestion des recettes locales de la REDD ; les réactions de la jeune génération vis-à-vis de la préservation peut aussi être l'occasion d'interroger les stéréotypes de genre.

Actions indicatives menées dans le cadre du projet :

- Améliorer la participation des femmes dans les comités villageois de conservation
- Intégrer les besoins et les opinions des femmes dans les plans d'utilisation des sols ;
- Promouvoir des sources de revenus pour les femmes ;
- Prendre en compte la question des besoins énergétiques des ménages, et
- Surveiller les répercussions sur les hommes et sur les femmes.

Difficultés spécifiques auxquelles est confronté le projet :

- Gestion forestière – les femmes peuvent se voir refuser l'accès aux ressources forestières, y compris aux terres permettant une agriculture de subsistance
- Droit foncier - dans un contexte où les droits coutumiers priment le plus souvent sur les droits légaux, les femmes risquent de ne pas pouvoir faire valoir leur droit à bénéficier de la REDD
- Gouvernance forestière - difficultés liées à la participation significative des femmes et aux garanties de transparence et de responsabilité de la part de ceux engagés dans la gestion de la REDD.

4.6 Suivi et évaluation

Dans la plupart des cas, les plans de préparation a omis de produire des séries de données sexospécifiques ou des niveaux de référence spécifiques pour chaque projet, alors que ces outils permettraient de mesurer et d'évaluer sur le long terme les répercussions selon le genre.⁵⁷ La modification des plans initiaux peut

⁵⁷ Ceci est basé sur une analyse des documents de programmes nationaux ONU-REDD, et non sur une analyse de leur mise en oeuvre. L'un des exemples d'intégration des questions de genre dans la REDD+ en RDC est le fait que le pays a établi 30 groupes thématiques qui travaillent sur des aspects divers de la REDD+ pour une élaboration participative de la stratégie nationale REDD+. L'un de ces groupes examine en particulier les thématiques de genre et REDD+.

soulever des difficultés pour la mise en œuvre, mais cela aiderait à identifier les incidences sexospécifiques et à s'assurer que les préjudices imprévus sont repérés et traités. Cela permettrait également de mettre au jour les expériences et enseignements positifs qui n'auraient pas autrement retenu l'attention.

L'engagement des institutions à élaborer des principes et des politiques prenant en compte la question du genre ne se manifeste pas toujours par la même détermination à les mettre en œuvre.⁵⁸ Les difficultés de mise en œuvre sont nombreuses : un suivi et une évaluation rarement en lien avec les objectifs et les résultats du projet, l'absence de mécanismes efficaces de restitution, un manque d'intérêt et de compréhension de la part des équipes, la problématique du genre peu mentionnée dans les documents d'étude, les modèles logiques et les stratégies, etc.⁵⁹

Pour assurer l'efficacité du suivi et de l'évaluation, il est important de disposer au préalable d'une analyse sexospécifique et d'une base de référence avec des données différenciées selon le sexe. Les plans de suivi et d'évaluation peuvent offrir la structure incitative, les mécanismes de restitution et les feuilles de route nécessaires à une mise en œuvre concrète. Un réel engagement en faveur des plans de suivi et d'évaluation permet de garantir l'acquisition d'une précieuse connaissance empirique de la manière dont la prise en compte du genre peut améliorer les résultats de la REDD+ en termes de climat et de développement. Les mécanismes de responsabilité peuvent garantir le respect des plans intégrant la question du genre, notamment en exigeant de recueillir des données sexospécifiques, en mettant en place un suivi et une évaluation participatifs (intégrant les hommes et les femmes), et en élaborant et en utilisant des indicateurs sensibles au genre.⁶⁰

Grâce à un suivi et une évaluation effectifs de l'intégration des questions de genre, les données gagneront en exactitude. Cela pourrait en retour améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions de REDD+ : toutes les méthodologies de REDD+ exigent que les incertitudes soient anticipées et répercutées ; une plus grande exactitude des données signifie moins de déductions et davantage de carbone, et donc plus de gains pour les communautés. La REDD+ nécessitant un mode de gestion à la fois souple et rigoureux (par exemple pour prendre en compte concrètement la variabilité des coûts d'opportunité), ce cercle vertueux irait dans le sens d'une efficacité et d'une pérennité à long terme.



58 Gurung J. 2011 et Schalatek L. 2009, entre autres

59 Banque Mondiale 2009

60 Aguilar, L. 2009

5. Conclusions et recommandations

Les ressources naturelles sont essentielles à la subsistance des femmes rurales pauvres - cette importance est liée au contexte (social, économique et politique) et fondée sur les "réalités matérielles" des femmes.⁶¹

La gestion des ressources forestières ne peut se comprendre indépendamment de la problématique hommes-femmes, ni des perspectives de populations locales. La relation des femmes à l'environnement et aux ressources est d'ordre historique,⁶² et il importe de comprendre ce contexte.

La première étape d'un plaidoyer en faveur de la prise en compte des questions de genre dans les activités de préparation et la mise en œuvre de la REDD+ consiste à se rendre compte et tirer parti des relations particulières entre les hommes et les femmes, d'une part, et des systèmes sociaux et les environnements dans lesquels ils vivent et travaillent. En deuxième lieu, il convient de mettre cette information à profit pour concevoir des mécanismes institutionnels sensibles au genre et guidés par des principes d'équité, de transparence et de responsabilité.

En mobilisant toute la gamme des savoirs forestiers des femmes et des hommes, il est possible de concevoir des approches plus innovantes en vue d'élaborer les types d'intervention durable et fondée sur la demande que nécessitera la mise en œuvre de la REDD+. Dans ce dessein, une attention particulière devra être accordée aux besoins et savoirs distincts des hommes et des femmes vis-à-vis de la forêt. La REDD+ réclame ainsi une claire articulation des avantages pour les hommes et des femmes, et de leurs contributions, ainsi que des mesures applicables garantissant la protection et la concrétisation de ces avantages.

Comme on le voit dans ce qui précède, l'intégration constructive des problématiques de genre dans les phases de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques peut avoir une incidence favorable sur l'efficacité, le bon fonctionnement et la pérennité de la préparation et de la mise en œuvre de la REDD+, et ceci, autant pour les bailleurs de fonds que pour les États bénéficiaires. Il incombe aussi aux organisations de la société civile et aux entreprises privées impliquées dans la sphère de la REDD+ d'adopter des stratégies favorisant l'implication des femmes et des hommes et contribuant à faire mieux connaître les différences de genre dans l'usage des ressources forestières.

In fine, les projets de REDD+ s'inscrivent au niveau local et nécessiteront une évolution des comportements. Selon la NORAD, dans son évaluation en temps réel de l'Initiative internationale Forêt et climat de la Norvège en Indonésie, "de nombreux partisans du projet interrogés (acteurs du secteur privé, gouvernementaux et des ONG) ont indiqué que, avec ou sans droit foncier légal, de nombreuses forêts sont de facto contrôlées par les acteurs locaux, et que, à moins d'être mise en œuvre dans le cadre de l'intervention et de réaliser des avantages en termes de subsistance, aucune réduction durable à long terme des émissions n'est réalisable."⁶³ La prise en compte des questions de genre dans la REDD+ peut réduire l'écart entre les promesses et le risque de la REDD+, et ainsi aboutir à de meilleurs résultats de REDD+.

Les premières observations indiquent que ces approches intégrant les questions de genre ont un effet positif à la fois sur les résultats en termes de développement et de climat, et/ou en termes d'environnement. La règle de "do no harm" (ne pas nuire) devrait être considérée comme le point de départ de l'apprentissage

61 Agarwal 1991

62 Seager 1993 et 2003

63 NORAD "Real Time Evaluation of NICFI in Indonesia"

et de la pratique. Mais notre enquête ne s'arrêtera pas à la prévention ou au concept de "do no harm". Grâce aux processus d'apprentissage mutuel avec d'autres stratégies de développement rural qui se sont avérées payantes, les programmes REDD+ pourront au contraire optimiser les avantages pour les femmes pauvres et les femmes chefs de famille, afin de contribuer à promouvoir l'égalité entre les sexes. L'intégration des questions de genre peut être mise à profit pour promouvoir des projets pilotes et dégager des résultats positifs. Mécanisme nouveau doté de caractéristiques uniques, la REDD+ se prête idéalement à des approches et stratégies innovantes.

Ces démarches dépendront de plusieurs facteurs : un esprit curieux et ouvert, une volonté d'expérimenter et de conduire différentes approches de la REDD+, une détermination à partager les bonnes pratiques et les enseignements, et la possibilité de poursuivre les stratégies, approches et tactiques à plus grande échelle.

Dans l'ensemble, la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans chaque volet de la préparation à la REDD+ est une question de bon sens économique, en ce qu'elle suscite un climat d'investissement plus stable pour les actifs carbone forestiers, et en bénéficie à son tour.

5.1 Recommandations d'ordre général

Les processus et systèmes de REDD+ doivent être conçus dans le but de corriger les inégalités existantes et de favoriser l'insertion, la participation, la transparence et la responsabilité. Comme on l'a vu plus haut, on peut citer, entre autres outils : une formation pour sensibiliser à la problématique du genre au niveau local ; la collecte et l'emploi de données sexospécifiques ; des analyses sexospécifiques des politiques et programmes ; et une démarche participative et sensible au genre dans la budgétisation, le suivi et la tenue d'audits. Le renforcement des capacités est une nécessité fondamentale.

Sur la base de ce qui précède, les démarches suivantes sont conseillées aux décideurs politiques :

Établir une base de preuves tangibles

- Ordonner la collecte, l'analyse et la diffusion permanentes de données ventilées par sexe et de renseignements sur la promotion de l'égalité entre les sexes.⁶⁴
- Créer des plateformes accessibles de données et d'échange d'information.
- Entreprendre des expériences dans le cadre de projets pilotes rassemblant différents éléments de la chaîne de valeur, et reproduire les bons résultats, par exemple en facilitant la création d'un groupe d'agrégatrices ayant accès au marché, ou en investissant directement dans les entreprises détenues ou dirigées par des femmes.
- Procéder à des évaluations d'impact et des recherches participatives pour renseigner la trajectoire et l'évolution de la REDD+ et l'intégration des questions de genre.
- Investir dans la gestion des connaissances et tirer et diffuser les enseignements positifs ou négatifs.

⁶⁴ La collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par le sexe devra représenter un processus continu. Celui-ci pourra être implémenté par la révision d'instruments actuels; par exemple de nombreuses méthodologies de mesures du carbone demande des évaluations sociales initiales et continues. Celles-ci sont effectuées lors du processus de validation et de monitoring, et pourront servir comme source de données intéressantes si elles sont destinées à soutenir l'égalité des genres dans la REDD+. Des outils tels que les évaluations du genre, les budgets sensibles aux questions de genre, et les audits de genre pourront également être utilisés.

Renforcer les capacités

- Développer des réseaux d'apprentissage interinstitutionnels, par exemple entre le FIP, le FCPF, le Programme ONU-REDD, le FEM et la BID.
- Susciter des dialogues et des échanges d'apprentissage facilités au niveau régional entre les partisans des projets de REDD+, le personnel du programme et d'autres responsables des pouvoirs publics (impliqués dans la mise en œuvre), des décideurs politiques, des groupes de femmes et des membres des communautés locales afin d'élaborer des orientations pertinentes au niveau régional.
- Œuvrer avec des groupes de femmes à l'échelon local, national, régional et international afin d'employer les orientations pertinentes au niveau régional pour intégrer les problématiques de genre dans la REDD+ et pour des programmes de formations des formateurs à tous les niveaux. Cette information peut également être employée par ces groupes afin d'étayer les stratégies et les plans d'action destinés à tenir compte des questions de genre et de la REDD+ aux niveaux national et infranational.
- Renforcer les capacités des représentants de l'État, des responsables de projets et des communautés locales afin de leur permettre d'intégrer effectivement la question de genre dans les opérations de REDD+, et de comprendre l'importance de cette démarche.

Prescrire la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble du processus de préparation et de la chaîne de valeur, et apporter le soutien nécessaire à sa mise en œuvre

- Employer des plans de suivi et d'évaluation afin de mettre en pratique les règles, normes et mécanismes de responsabilité en matière d'intégration des questions de genre. Élaborer des plans d'action en faveur de l'égalité hommes-femmes, et des indicateurs sensibles au genre, qui étayeront les feuilles de route des responsables de projets et serviront d'outils de responsabilisation à l'échelon institutionnel.

L'établissement de plateformes multilatérales et bilatérales d'appui à la préparation est en outre préconisée pour :

- Intégrer les orientations, outils et stratégies relatives au genre dans les directives et outils fournis.⁶⁵
- Veiller à ce que les efforts de renforcement des capacités aux niveaux global et régional prennent en compte les questions de genre.
- Créer des sièges pour les experts en égalité entre les sexes et les représentant(e)s des groupes de femmes au sein de tous les organes décisionnaires, notamment les comités villageois, les organes nationaux de REDD+ et le FIP, le Comité des participants du FCPF et le Conseil d'orientation ONU-REDD. Susciter des opportunités de renforcement des capacités pour permettre à ces représentant(e)s d'employer efficacement les plateformes.

5.2 Recommandations aux décideurs politiques, en fonction des phases de la REDD+

Le présent rapport tente ci-dessous d'articuler les recommandations selon les phases de préparation de la REDD+. La plupart des expériences étant tirées de la phase 1 de préparation, les recommandations pour les activités immédiates de phase 1 sont plus détaillées.

65 Pour le Programme ONU-REDD, ceci sera développé dans une note qui explorera comment le Programme ONU-REDD peut intégrer les questions de genre dans des instruments tels que les lignes directrices sur l'engagement des Peuples autochtones et autres communautés dépendant de la forêt, le Manuel sur les Programmes Nationaux, le format pour les rapports annuels des programmes nationaux, les évaluations participatives de la gouvernance pour la REDD+ et les cadres de monitoring et d'évaluation en général.

Phase 1 de la préparation à la REDD+ :

- Entreprendre l'analyse des législations, Droits coutumiers formels et informels et pratiques traditionnelles en vigueur protégeant, promouvant ou entravant l'égalité/l'équité entre les sexes, l'accent étant mis sur la participation politique, le régime foncier et l'équité en matière d'emploi/de salaire.⁶⁶
- Entreprendre la collecte, l'analyse et l'utilisation de données sexospécifiques permettant d'évaluer les facteurs de déboisement et de dégradation, et les éléments contribuant à la gestion durable des forêts, à la conservation et au renforcement des stocks de carbone forestier. Ces indications peuvent aussi étayer la conception des politiques et programmes en éclaircissant les questions d'inégalité hommes-femmes dans l'accès, l'exploitation et les responsabilités vis-à-vis du domaine forestier, et les besoins stratégiques des femmes.
- Identifier et employer pour chaque pays des normes et indicateurs sexospécifiques, ainsi que des approches ascendantes ("bottom up").
- Mettre en place une architecture de promotion de l'égalité hommes-femmes, constituée notamment d'obligations en matière de consultation, d'orientations procédurales et de quotas en matière de prise de décision. Cette démarche pourrait ainsi prendre la forme d'une parité obligatoire dans la représentation et la participation aux consultations, la possibilité de consultations réservées aux femmes, et la présence d'un minimum de 30% de femmes dans les comités décisionnels, des niveaux infranationaux à nationaux.
- Solliciter la contribution des organisations de femmes et étayer ainsi l'analyse sexospécifique des stratégies nationales et des cadres de politiques ; collaborer avec les organisations de femmes sur des formations sur les questions d'égalité des genres et sur le renforcement des capacités de REDD+.

Phase 2 de la préparation à la REDD+ :

Veiller à :

- Une budgétisation participative sensible au genre.
- Une analyse sexospécifique dans la conception des projets et programmes.
- Une analyse sexospécifique de la mise en œuvre des stratégies nationales.
- Des obligations, mandats ou autres dispositions promouvant une représentation plus équilibrée des femmes dans les organes décisionnels.
- La prise en compte du genre dans la consultation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Phase 3 de la REDD+ : rémunération liée aux résultats

Veiller à ce que :

- Les femmes et les hommes accèdent aux avantages de la REDD+, notamment aux PSE et aux possibilités d'emploi, et en bénéficient de manière équitable ;
- L'égalité des sexes figure dans la vérification des financements dépensés ; le versement des tranches suivantes soit conditionné à des indicateurs ou normes relatifs aux résultats en matière d'égalité ;

⁶⁶ Des évaluations semblables peuvent être effectuées aux niveaux régional et international.

- La MRV soit sensible au genre, notamment concernant les rôles des femmes comme usagères et gestionnaires de la forêt, et que le respect de l'équité soit garanti dans l'accès aux avantages et leur répartition.⁶⁷

Des instructions, incitations, ressources et mandats clairs et assortis de mécanismes de responsabilité doivent être prévus afin de garantir l'intégration des questions de genre. Ces éléments doivent être élaborés de façon adéquate pour chaque niveau de mise en œuvre.

67 Adapté de Liane Schalatek, Heinrich Boll Foundation

Références

- Aguilar, L. Training Manual on Gender and Climate Change. San Jose : Masterlitho S.A., 2009.
- Aguilar, L., Araujo, A., and Quesada-Aguilar, A. "Reforestation, Afforestation, Deforestation, Climate Change and Gender." www.genderandenvironment.org (accessed September 21, 2011).
- Aguilar, L., and Sasvari, A. "Gender Equality Within the REDD and REDD-Plus Framework." *IUCN*, 1-10.
- Agrawal, A., Yadama, G., Andrade, R., and Bhattacharya, A. "Decentralization and Environmental Conservation : Gender Effects from Participation in Joint Forest Management." *CAPRI Working Paper No. 53*. (2006).
- Agarwal, B. "Gender and Forest Conservation : The Impact of Women's Participation in Community Forest Governance." *Ecological Economics*. 68. no. 11 (2009) : 2785-2799. www.linkinghub.elsevier.com (accessed September 21, 2011).
- Agarwal, B. "Participatory Exclusions, Community Forestry, and Gender : An Analysis for South Asia and a Conceptual Framework." *World Development*. 29. no. 10 (2001) : 1623-1648.
- Bandiaky, S. "Engendering Exclusion in Senegal's Democratic Decentralization : Subordinating Women through Participatory Natural Resource Management." *Representation, Equity & Environment Working Paper Series*. (2007).
- Bäthge, S. *Climate Change and Gender : Economic Empowerment of Women Through Climate Mitigation and Adaptation? Working Paper*. Eschborn : Deutsche Gesellschaft für, 2010.
- Behrman, J., Meinzen-Dick, R., and Quisumbing, A. "The Gender Implications of Large-Scale Land Deals." *IFPRI Policy Brief 17*. (2011).
- Berry, S. 1989. Social Institutions and Access to Resources. *Africa* 59(1) : 41-55
- Chhatre, A., and Agrawal, A. "Trade-offs and Synergies Between Carbon Storage and Livelihood Benefits from Forest Commons." *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. 106. no. 42 (2009) : 17667-17670.
- Colchester, M. Forest Peoples Programme, "FPP E-Newsletter Special Edition on Gender." Last modified June, 2011. Accessed September 21, 2011. www.forestpeoples.org/enewsletters/fpp-e-newsletter-special-edition-gender-june-2011.
- Costenbader, J. "REDD+ Benefit Sharing : A Comparative Assessment of Three National Policy Approaches." *Forest Carbon Partnership and UN-REDD Programme*, June 1, 2011, 1-64.
- Daley, E. and Mi young Park, C. Governing Land for Women and Men. Gender and Voluntary Guidelines on Responsible Governance of Tenure of Land and other Natural Resources. FAO, 2011
- Das, N. "Can Gender-Sensitive Forestry Programmes Increase Women's Income? Lessons from a Forest Fringe Community in an Indian Province." *FAQS.org*, April 1, 2011. <http://periodicals.faqs.org/201104/2369264741.html> (accessed November 1, 2011).

Dervis, K. *Empowered and Equal : Gender Equality Strategy 2008-2011*. New York : United Nations Development Programme, 2008.

Durbin, J. *REDD Social and Environmental Standards : Exchange and Learning Workshop*. 2011.

Eidhammer, A. *Real-Time Evaluation of Norway's International Climate and Forest Initiative Contributions to National REDD Processes 2007-2010 Country Report : Democratic Republic of Congo*. Oslo : Norad, 2011.

EMPOWERED AND EQUAL : UNDP Gender Equality Strategy, 2008-2011 accessed at www.undp.org/women/.../Gender-Equality-Strategy-2008-2011.doc

Flegel, T., Alber, G., Rohr, U., Mungai, C., Davis, F., and Hemmati, M. *Gender into Climate Policy : Toolkit for Climate Experts and Decision-makers*. Berlin : Gender CC - Women for Climate Justice, 2009.

Gender in Agriculture Sourcebook / The World Bank, Food and Agriculture Organization, and International Fund for Agricultural Development, 2009.

Goetz, A.M., Hassim, S. (eds.) (2003). No shortcuts to power : African women in politics and policy making. Cape Town : Zed Books. 246 p. ISBN 1842771477. *Journal of contemporary African studies*. 22 (1) :129-131.

Gurung, J., Giri, K., Setyowati, A., and Lebow, E. "Getting REDD+ Right For Women An analysis of the barriers and opportunities for women's participation in the REDD sector in Asia." *United States Agency International Development*, September 2011, 1-113.

Gurung, J., and Quesada-Aguilar, A. *Engendering REDD Workshop*. San Jose : Masterlitho S. A., 2009.

Gurung, J., and Quesada-Aguilar, A. Gender Differentiated Impacts of REDD to be addressed in REDD Social Standards, 2009.

Hossain, N, Nyamu Musembi, C. and Hughes, J. (UNDP) Corruption, Accountability and Gender:

Understanding the Connections, UNIFEM and UNDP, 2010

Huairou Commission, The Huairou Commission Calls for Sustained Investments in Women's Organizations to Accelerate Progress and Realization of The Millennium Development Goals (MDG's) by 2015. New York, 2010.

Lang, C. The Munden Project, "REDD AND FOREST CARBON : Market-Based Critique and Recommendations." Last modified March 7, 2011. Accessed September 21, 2011. www.redd-monitor.org.

Markelova, H., and Meinzen-Dick, R. "The Importance of Property Rights in Climate Change Mitigation." *2020 Vision For Food, Agriculture, and the Environment*. 16. no. 10 (2009) : 1-2.

Murdiyarso, D. and Skutsch, M. Community forest management as a carbon mitigation option : Case studies/edited by Daniel. Bogor, Indonesia : Center for International Forestry Research (CIFOR), 2006

Otzelberger, A. "Gender-Responsive Strategies on Climate Change : Recent Progress and Ways Forward for Donors." *Institute of Development Studies*, June 2011, 1-58.

Boyd, Emily in Climate Change and Gender Justice, OXFAM WIGAD 2009.

Peach-Brown, H.C. "Gender Climate Change and REDD+ in the Congo Basin Forests of Central Africa."

Purushothaman, S., Silliman, S., Basu, S., and Pillay, S. *Grassroots Women and Decentralised Governance Change through Partnership*. Brooklyn : Huairou Commission : Women, Homes & Community, 2010.

Rocheleau, D. Women, Trees and Tenure : Implications for Agroforestry in Zorlu, P., and Luttrell, C. "More Than Woods and Women : The Gender Debate in Rural Development Forestry." **Forest Policy and Environment Programme : Grey Literature**, March 2006, 1-6.

Schalatek, L. Heinrich Boll Stiftung North America, "More than an Add-on : the Centrality of Gender Equality for Development and Climate Solutions : A Look at Gender at IDA 16 ." Last modified October 21, 2010. www.boell.org/web/147-674.html (accessed September 21, 2011).

Schroeder R. 1999 *Shady Practices : agroforestry and gender politics in the Gambia* (Berkeley, CA, University of California Press).

Skutsch, M., and Skutsch, M. *Community Forest Management as a Carbon Mitigation Option : Case Studies* / edited by Daniel. Bogor, Indonesia : Center for International Forestry Research (CIFOR), 2006.

Summary Report : Strategy Session to Develop a Roadmap for Integrating Gender in REDD. UN-REDD Programme, 2011.

Sun, Y., Mwangi, E. and Meinzen-Dick, R. "Is Gender an Important Factor Influencing User Groups' Rights and Forestry Governance? Empirical Analysis from East Africa and Latin America." *International Forestry Review* Vol. 13 (2), 2011.

Suzuki, R. "Carbon Rights and REDD." *REDD-Net Bulletin Asia-Pacific*.no. 03 (2011) : 1-8.

Tauli-Corpuz, V. *Indigenous Peoples, Forests & REDD Plus : State of Forests, Policy Environment & Ways Forward*. Philippines : Tebtebba Foundation, 2010.

Thakur, S.G.Arnold, C. Johnson, T. *Gender and Social Protection*. OECD, 2009.

Thorpe, A., and Ogle, L. *Garder le cap : Faire face aux risques de corruption dans le changement climatique*. New York : United Nations Development Programme, 2010.

Women Matter : Gender Diversity, a Corporate Performance Driver. Paris : McKinsey & Company, 2007.

Zorlu, P., and Luttrell, C. "More Than Woods and Women : The Gender Debate in Rural Development Forestry." *Forest Policy and Environment Programme : Grey Literature*, March 2006, 1-6.

APPENDICE : Les garanties dans le cadre de la REDD+

Accords de Cancún

Conclus en décembre 2010, les accords de Cancún incitent les pays à promouvoir et appuyer les garanties énoncées au paragraphe 70, et à élaborer un système de notification sur la mise en œuvre de ces garanties (au paragraphe 71d). Bien que les garanties mentionnent les communautés et les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes n'est pas explicitement inscrite aux dispositions de l'annexe 1, paragraphe 2 du texte 1/CP.16.

Banque mondiale : FCPF et FIC/FIP, et autres banques multilatérales de développement

Ni les documents du FIP, ni les garanties du FCPF - essentiellement les garanties découlant des procédures opérationnelles 4.01 de la Banque mondiale et des autres orientations pertinentes - n'exigent de manière claire et bien structurée une analyse des disparités entre les sexes. En 2011, la Banque mondiale a intégré la SESA et le CGES dans sa politique opérationnelle, contribuant ainsi à faire mieux connaître et mieux appliquer ce processus.

Le modèle de R-PP stipule que le SESA "doit établir les bases nécessaires à" : a) l'implication des parties prenantes ; b) des consultations transparentes guidées par le principe de consentement libre, préalable et donné en connaissance de cause, afin de mobiliser un large soutien au sein des communautés parmi les groupes concernés ; et c) des cadres de gestion sociale et environnementale appropriés. Le modèle de R-PP poursuit en indiquant qu'une attention particulière devra être attachée, entre autres, aux moyens de subsistance, aux droits des peuples autochtones, au patrimoine culturel, à la biodiversité, à l'égalité des sexes, à la protection des groupes vulnérables, au renforcement des capacités et à la gouvernance. Le document ne précise aucune orientation ou description des méthodes permettant d'atteindre cet objectif.

En consacrant à l'égalité entre les sexes son rapport de 2012 sur le développement dans le monde, la Banque mondiale ménage davantage de place à la question du genre dans ses opérations, affirmant sa détermination à étudier cet aspect dans 100 pour cent de ses projets et à élaborer des indicateurs permettant d'évaluer l'intégration du genre (version préliminaire, Intégration des questions de genre par le FIC, avril 2011). Le FIC s'emploie actuellement à intégrer les questions de genre dans ses activités. Le FEM a publié une première ébauche de garanties⁶⁸, dont sept se rapprochent de celles du FCPF, y ajoutant une approche visant à prendre en compte les questions liées au statut de la femme.

Programme ONU-REDD

Le principe de "do no harm" lié aux garanties est souvent critiqué en ce qu'il méconnaît l'apport positif des bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre. C'est à cette fin que plusieurs documents du Programme ONU-REDD, soit i) les principes et critères sociaux et environnementaux, dans leur version préliminaire, ii) les lignes directrices concernant l'implication des parties prenantes à

68 April 2011

la préparation de la REDD+, élaborées conjointement par le Programme ONU-REDD et le FCPF, et iii) l'ébauche de lignes directrices sur le CPLCC, articulent des orientations procédurales positives. La version préliminaire des principes et critères sociaux et environnementaux, en cours d'élaboration par le biais d'un processus consultatif, entend fournir au Programme ONU-REDD un cadre garantissant que ses activités contribuent à la fois à favoriser les avantages sociaux et environnementaux, et à réduire les risques découlant de la REDD+. En vertu du principe consistant à "respecter et protéger les droits des parties prenantes, notamment les droits de l'homme, les droits prévus par la loi, les droits coutumiers et les droits collectifs", un critère (condition que doivent remplir les activités financées par le Programme ONU-REDD pour contribuer à la réalisation du principe en question) exige la promotion et le renforcement de "l'égalité entre les genres, l'équité entre les genres et l'autonomisation des femmes". Plus loin, un autre critère invite à préserver et renforcer le bien-être économique, social et politique des parties prenantes concernées, tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés. Les lignes directrices concernant l'implication des parties prenantes à la préparation de la REDD+, élaborées conjointement par le Programme ONU-REDD et le FCPF, exigent la tenue de consultations faisant place aux femmes, et "l'inclusion d'une perspective sexospécifique et la participation des femmes autochtones" lorsque le CPLCC est sollicité. L'ébauche de lignes directrices sur le CPLCC, qui est en cours d'achèvement, précise la manière dont le CPLCC doit être recherché dans le contexte du Programme ONU-REDD. En plus de défendre les principes de droits humains inscrits dans la charte des Nations Unies, le Programme ONU-REDD étudie comment donner accès à des méthodes de règlement des différends afin de répondre aux plaintes concernant l'application des principes et critères, et des guides opérationnels du Programme.

Banque interaméricaine de développement

En novembre 2010, la Banque interaméricaine de développement (BID) a adopté une politique opérationnelle sur l'égalité entre les genres, entrée en vigueur en mai 2011. Comportant des éléments proactifs (intégration des questions de genre et investissements en faveur de l'égalité) et préventifs (garanties en faveur des femmes), cette politique concerne tous les secteurs et stades de développement.

US AID

Les systèmes électroniques de réglementation (ADS) de l'US AID imposent une étude de la question des sexes et une programmation tenant compte de la problématique hommes-femmes d'un bout à l'autre de la chaîne de financement, depuis les conditions de planification au plus haut niveau (prise en compte d'études de la question des sexes dans l'élaboration de plans stratégiques et d'objectifs d'assistance) jusqu'à la conception d'activités et de projets, dans le cadre des pratiques d'achats et de passation de marchés (pour veiller à ce que tous les éléments du cahier des charges (SOW - Statements of Work) et les critères techniques qui permettront de l'évaluer tiennent compte de l'égalité entre les sexes), du suivi et de l'évaluation. (US AID ADS 201.3.9.3, 201.3.11.6, 302.3.5.15, 303.3.6.3, 203.3.4.3)

CCBA/CARE REDD+ SSE

Les standards développés par l'**Alliance Climat, Communauté et Biodiversité et CARE International** www.redd-standards.org visent à établir un cadre permettant d'identifier et de rendre compte des avantages sociaux et environnementaux par le biais de normes volontaires. Un comité de normalisation au niveau national élabore des indicateurs propres au pays, qui sont ensuite soumis à un processus d'examen, un comité international de normalisation formulant des observations. L'élaboration des normes est assortie de conditions exigeant la tenue de consultations exhaustives ; ces conditions, de même que le dialogue noué entre le comité international et les pays sur l'adaptation des normes, sont conformes aux éléments de concertation, d'inclusion et de contrôle par les pays sur lesquels repose l'approche axée sur les droits de l'homme. Les normes CCB comportent neuf références aux genre/femmes. La définition de "populations ou groupes marginalisés" ou "vulnérables" indique que les relations et inégalités de genre peuvent être en cause. Les indicateurs du principe 3, critère 3.2, proposent que les impacts déterminés par le genre soient mentionnés dans l'évaluation et le suivi participatifs des effets positifs et négatifs de la REDD+ ; le principe 6, critère 6.2, mentionne les femmes parmi les groupes marginalisés et/ou vulnérables qu'il convient de représenter. Au titre du principe 8, la CEDAW figure parmi les conventions internationales auxquelles les programmes de REDD+ doivent se conformer ; quant au critère 8.1.3, il stipule que les droits des femmes et des autres groupes marginalisés doivent être reconnus et respectés dans les programmes de REDD+. L'Équateur, le Brésil, Népal et l'Indonésie (Kalimantan) figurent parmi les pays pilotes. Certains pays consentent aussi des efforts pour élaborer des normes de REDD+, comme la République démocratique du Congo.

PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme de collaboration des Nations
Unies sur la réduction des émissions liées au
déboisement et à la dégradation des forêts dans
les pays en développement



*Au service
des peuples
et des nations*



Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,
11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Geneva, Switzerland

www.un-redd.org
un-redd@un-redd.org
unredd.wordpress.com